



INSTITUT MONTAIGNE

VADEMECUM

2012 - 2017



OBJECTIF CROISSANCE

MARS 2012



L'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées - think tank - créé fin 2000 par Claude Bébéar et dirigé par Laurent Bigorgne. Il est dépourvu de toute attache partisane et ses financements, exclusivement privés, sont très diversifiés, aucune contribution n'excédant 2 % de son budget annuel. En toute indépendance, il réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus variés. Il concentre ses travaux sur trois axes de recherche :

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET EUROPÉENNE

Compétitivité, spécialisation industrielle, régulation...

COHÉSION SOCIALE

Mobilité sociale, intégration des minorités, légitimité des élites...

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Réforme de l'État, éducation, système de santé...

Grâce à ses experts associés (chercheurs, praticiens) et à ses groupes de travail, l'Institut Montaigne élabore des propositions concrètes de long terme sur les principaux enjeux majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées. Il contribue ainsi aux évolutions de la conscience sociale. Ses recommandations résultent d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique. Elles sont ensuite promues activement auprès des décideurs publics. À travers ses publications et ses conférences, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

L'Institut Montaigne s'assure de la validité scientifique et de la qualité éditoriale des travaux qu'il publie, mais les opinions et les jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs. Ils ne sauraient être imputés ni à l'Institut, ni, a fortiori, à ses organes directeurs.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	PAGE 2
CRÉER UN CHOC DE COMPÉTITIVITÉ	
1 RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE	PAGE 9
2 CONSTRUIRE LA CROISSANCE SUR L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE	PAGE 15
3 POURSUIVRE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	PAGE 21
4 METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA « SOCIAL-COMPÉTITIVITÉ »	PAGE 25
5 REFONDER LE PROJET EUROPÉEN	PAGE 29
6 FAIRE DE L'AFRIQUE LE PREMIER PARTENAIRE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE	PAGE 37
RÉFORMER POUR FAVORISER LA MOBILITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES	
1 ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT	PAGE 47
2 LEVER LES POINTS DE BLOCAGE EN MATIÈRE DE LOGEMENT	PAGE 55
3 FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL	PAGE 59
4 BÂTIR UN DIALOGUE SOCIAL MODERNE ET EFFICACE	PAGE 65
5 OUVRIR LES ENTREPRISES À LA DIVERSITÉ	PAGE 69
6 ENCOURAGER LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	PAGE 73
RÉFORMER L'ACTION PUBLIQUE	
1 MIEUX GÉRER ET CONTRÔLER L'ENDETTEMENT PUBLIC	PAGE 81
2 RÉDUIRE LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	PAGE 85
3 SANTÉ : ÉVALUER PLUS POUR SOIGNER MIEUX	PAGE 87
4 RETRAITES : POUR EN FINIR AVEC LES REPLÂTRAGES	PAGE 93
5 RESPECTER ET DÉFENDRE LES LIBERTÉS PUBLIQUES	PAGE 99
6 FAIRE DE LA DIVERSITÉ UNE CHANCE POUR NOTRE DÉMOCRATIE	PAGE 103

INTRODUCTION

Dans quelques semaines, la France élira un nouveau Président de la République et une nouvelle majorité pour une durée de cinq ans. Quel que soit le vainqueur, celui-ci héritera d'un pays en proie au doute. La crise économique, dont les répercussions semblent infinies, se traduit par une dégradation rapide de la compétitivité des entreprises et par une crise aiguë des finances publiques. L'étroite surveillance exercée par les marchés conduit les pouvoirs publics européens à prendre, dans l'urgence et sur fond de contestation sociale, des mesures certes nécessaires mais douloureuses et parfois mal comprises.

En cette période marquée par l'incertitude, l'Institut Montaigne est convaincu que la France demeure un pays doté d'un potentiel considérable au sein d'une économie mondialisée. Elle dispose d'atouts indéniables : sa démographie, sa situation géographique, sa qualité de vie, sa place prépondérante au cœur de l'Europe, la formation de ses élites, la puissance de ses grandes entreprises, la permanence de savoir-faire originaux... Au lieu de nous inhiber, l'exemple allemand devrait, au contraire, nous inciter à agir : les réformes de structure paient et il est encore possible de concilier, en Europe, compétitivité industrielle et protection sociale.

Ces dernières années ont ainsi été marquées par la mise en œuvre de réformes importantes dans les domaines de l'enseignement supérieur avec la loi sur les libertés et les responsabilités des universités ; de la création d'entreprises avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur ; du droit social avec l'introduction de la rupture conventionnelle de contrat ou encore des libertés publiques avec la réforme de la garde à vue et l'adoption de la loi pénitentiaire de 2009 qui reprend neuf des quinze propositions formulées sur ce sujet par l'Institut.

Cependant, malgré un volontarisme affiché, la France est rapidement redevenue prisonnière de ses vieux démons à commencer par l'archaïsme de son dialogue social, son instabilité juridique et son incapacité à « jouer collectif ». S'y ajoutent trois faiblesses structurelles : la hausse continue des dépenses publiques, la taille trop faible de ses PME et ETI et l'impasse dans laquelle se trouve son système éducatif. C'est pourquoi, face à l'urgence, l'Institut Montaigne pense que le prochain quinquennat devra se fixer trois grandes priorités : la refonte de la formation, depuis l'école maternelle jusqu'à la formation professionnelle ; le développement de ses petites et moyennes entreprises et la réforme de notre contrat social.

Ces priorités ont été déclinées par nos groupes de travail et nos chercheurs associés en mesures opérationnelles. Elles sont présentées sous la forme de fiches thématiques qui synthétisent le diagnostic établi par l'Institut Montaigne et ses recommandations.

Certaines d'entre elles, faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses, relèvent du simple bon sens. D'autres, plus audacieuses, sont largement à notre

portée. Les dernières requièrent un réel courage politique. Leur réussite dépendra, en grande partie, de la capacité de notre pays à renouer avec l'action collective et avec le goût de la diversité. Par ailleurs, l'État centralisé et jacobin doit apprendre « à faire confiance », non seulement à ses agents, mais également à ses établissements publics et aux entreprises en ouvrant de vastes champs à l'expérimentation.

Depuis dix ans, l'Institut Montaigne a formulé près de 1 000 propositions concrètes et originales. Nombreuses sont celles qui ont été suivies d'effet puisque la moitié de ces recommandations a été discutée et a fait l'objet d'une prise de position des décideurs publics et qu'un quart a été mis en œuvre. En 2007, l'Institut Montaigne publiait « Moderniser la France », ouvrage qui rassemblait les propositions formulées par ses groupes de travail. Il a souhaité réitérer l'exercice avec « Objectif croissance » en présentant sous forme de fiches thématiques l'ensemble de ses propositions encore non mises en œuvre.

L'Institut Montaigne pense nécessaire de développer de nouveaux modes d'action publique. L'expérimentation au plus près du terrain, l'évaluation des politiques mises en œuvre, le chiffrage de leur impact budgétaire sont autant d'outils au service des politiques publiques. A travers des opérations comme celle du chiffrage des programmes des différents candidats à la présidentielle de 2012, l'Institut Montaigne a souhaité contribuer à la campagne en apportant des éléments rigoureux et transparents au débat public.

Le site web de l'Institut (www.institutmontaigne.org) permet de retrouver l'intégralité de nos publications et de nos propositions et d'en débattre en ligne. L'Institut Montaigne va continuer à travailler dans les prochains mois pour verser au débat de nouvelles contributions, sur la base d'une réflexion ouverte et non partisane associant des personnes issues d'horizons divers, comme il l'a fait depuis l'origine. L'Institut a toujours recherché l'interaction avec les décideurs publics et cela continuera d'être sa méthode à l'avenir.

Notre pays a maintes fois démontré, au cours de son histoire, sa capacité à se réformer en profondeur sous la pression des événements, qu'ils soient de nature politique ou économique. Le rebond est possible, le redressement, envisageable. Et si la crise pouvait, aussi, être salutaire ?





CRÉER
UN CHOC DE
COMPÉTITIVITÉ





La France fait face à une triple crise issue en grande partie des décisions politiques, économiques et sociales prises au cours des trente dernières années. Une crise de ses finances publiques tout d'abord, qui se traduit par un niveau historiquement élevé de sa dépense publique (56 % du PIB, dont un tiers pour la seule protection sociale) et, plus inquiétant, de son déficit structurel (6 % du PIB).

Une crise de sa compétitivité fiscale ensuite. Les impôts pesant sur les facteurs mobiles de production sont, en France, deux fois plus élevés que la moyenne européenne. Nos partenaires ont dès lors beau jeu de faciliter, voire de « théoriser », à nos dépens, la concurrence fiscale en Europe. Une crise historique de son système productif enfin. Depuis 1998, la France a perdu plus d'un tiers de ses parts de marché à l'export. Ainsi, la part des exportations françaises dans les exportations des pays de la zone euro est-elle passée de 16,5 % en 1999 à 12,1 % en 2010. À titre de comparaison, celle de l'Allemagne est passée, au cours de la même période, de 27,5 % à 29,4 %. Si l'on s'attache à l'évolution du nombre d'entreprises exportatrices entre 2000 et 2010, ce dernier est resté stable en France, alors qu'il a augmenté en Allemagne (364 000 en 2010 contre 308 900 en 2000) et en Italie (184 000 en 2010 contre 175 000 en 2000). Notre pays connaît, de surcroît, une désindustrialisation de grande ampleur qui touche l'ensemble des secteurs de son économie.

Ce décrochage est d'autant plus préoccupant qu'il intervient au moment même où les grands pays émergents – essentiellement l'Inde et la Chine – ne se contentent plus d'être les « ateliers du monde ». En témoigne l'augmentation régulière de leurs dépenses de recherche et développement (R&D). Entre 2000 et 2009, la France est passée du 5^{ème} au 6^{ème} rang mondial des dépenses de R&D tandis que l'Inde gagnait trois places et que la Chine passait du 6^{ème} au 2^{ème} rang.

L'objectif de cette première partie consiste à proposer une stratégie cohérente, opérationnelle et crédible, permettant de créer, au cours du prochain quinquennat, un « choc positif de compétitivité ». Cette stratégie se décline en cinq axes : soutenir notre tissu de petites et moyennes entreprises (PME), qui constitue aujourd'hui le « maillon faible » de l'appareil productif français ; construire une économie de la connaissance ; mettre en place une fiscalité au service de la « social-compétitivité » ; faire de l'Europe non pas un bouclier, encore moins un bouc émissaire, mais un facteur supplémentaire de compétitivité pour notre pays ; renforcer les liens avec les pays émergents, notamment l'Afrique.



1 RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE	PAGE 9
2 CONSTRUIRE LA CROISSANCE SUR L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE	PAGE 15
3 POURSUIVRE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	PAGE 21
4 METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA « SOCIAL-COMPÉTITIVITÉ »	PAGE 25
5 REFONDER LE PROJET EUROPÉEN	PAGE 29
6 FAIRE DE L'AFRIQUE LE PREMIER PARTENAIRE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE	PAGE 37





1

RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

En France, les PME créent davantage de richesses que les grandes entreprises. Celles-ci investissent en effet majoritairement à l'étranger et leur actionnariat comporte une part plus importante de non-français (50 % au sein des sociétés du CAC 40). Ainsi, sur les 2,8 millions d'emplois créés en France au cours des vingt dernières années, 2,3 millions l'ont été par des PME.

Cependant, la France peine encore à faire émerger des PME d'envergure internationale, contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni. L'appareil productif de notre pays est caractérisé par une base extraordinairement large de très petites entreprises d'un côté, et par quelques centaines de groupes de taille mondiale, de l'autre.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), comprenant entre 250 et 5 000 salariés, ne sont que quelques milliers et leur nombre ne cesse de diminuer. Or, ce sont justement ces entreprises qui, en raison de leur taille, peuvent investir dans la recherche, conquérir de nouveaux marchés et créer de l'emploi.

Il est urgent de mettre en place rapidement un dispositif complet et cohérent permettant de financer et d'accompagner le développement de nos PME.

DÉVELOPPER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

Pour un grand nombre de jeunes, l'économie et l'entreprise restent des notions très théoriques, difficiles à appréhender. Même si les enquêtes d'opinion démontrent régulièrement que les Français sont prêts à créer leur entreprise, ils ne disposent pas toujours des réflexes adéquats pour mener à bien leur projet. Il convient dès lors d'encourager les logiques de partenariat entre le secteur privé et le secteur public.

1. Faire découvrir l'entreprise aux lycéens

- Encourager les professeurs à inviter cadres et dirigeants pour parler de l'entreprise aux élèves.
- Introduire les problématiques liées à l'entreprise, à sa création et à son développement au sein des programmes d'économie.

2. Encourager la transversalité au sein des cursus universitaires

- Généraliser dans les cursus universitaires les filières « Innovation et Entrepreneuriat » mises en place depuis dix ans au sein des grandes écoles. Elles permettent aux étudiants de se familiariser très tôt avec la création et la gestion d'entreprise.
- Faire des approches pluridisciplinaires et transdisciplinaires une priorité au sein des cursus universitaires en favorisant l'émergence de « collèges » universitaires au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.
- Décloisonner la carrière des enseignants-chercheurs actuellement cantonnée à une seule discipline.
- Orienter les financements publics en priorité vers les établissements d'enseignement supérieur encourageant la collaboration entre des chercheurs spécialisés dans des secteurs différents.

1 RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

Âge moyen des créateurs d'entreprise en France, en Allemagne et au Royaume-Uni

France	Allemagne	Royaume-Uni
38,5 ans	36 ans	34 ans

Source : Observatoire des PME européennes, 2009

3. Réinventer la relation « public – privé »

- Développer la mise en place d'aides publiques pour les entreprises technologiques avec un système de *matching* privé – public qui permette d'inverser la logique qui prévaut actuellement où la subvention publique vient d'abord.
- Encourager les « capital-risqueurs » et les *Business Angels* à proposer aux autorités régionales d'investir sur une base égalitaire dans les projets qu'ils ont eux-mêmes sélectionnés. Les collectivités ont la garantie d'investir dans un projet sérieux, sélectionné par des professionnels et soutenu par un investisseur institutionnel, la plupart du temps spécialiste du sujet. Par ailleurs, la négociation s'effectuant en amont, le coût de transaction à la charge de la collectivité publique est limité.
- Créer une entité privée de « prospection scientifique et technologique », gérée par des professionnels du « capital-développement ». Elle pourrait contractualiser avec les établissements d'enseignement supérieur ou les laboratoires de recherche fondamentale, afin d'identifier les « pépites », assurer une mission de veille, et valoriser les résultats obtenus. Elle serait principalement rémunérée par l'intermédiaire d'un intéressement sur les royalties issues des licences d'exploitation des brevets.

4. Renforcer le management stratégique et les ressources humaines des PME

- Créer, sur le site Internet du ministère chargé des PME, un « vivier de compétences » permettant aux entreprises de recruter, filière par filière, les meilleurs spécialistes sur le marché.
- Réunir, au sein d'un guichet unique, un réseau d'experts ayant une vraie connaissance de la prospection des marchés.

FAIRE GRANDIR LES PME FRANÇAISES

1. Adapter la fiscalité aux besoins de financement des PME

- Évaluer l'aide financière aux entreprises selon des critères d'efficacité en étendant le domaine de compétences du Conseil d'orientation pour l'emploi à celui de la compétitivité des entreprises.
- Orienter une partie de l'épargne salariale vers l'investissement dans les PME. Tout ou partie de l'abondement de l'entreprise au versement d'épargne salariale pourrait être lié au financement de PME.
- Renforcer les possibilités d'investir directement au capital d'une PME grâce à une réduction d'impôt sur le revenu (dit « dispositif Madelin »).
- Renforcer les dispositifs actifs de soutien à l'investissement dans les PME / ETI, notamment en portant le plafond d'investissement à 100 000 euros annuels au minimum (contre 45 000 euros actuellement).

Les entreprises de 250 salariés et plus (ETI) dans cinq pays de l'Union européenne (2009)

	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni	Allemagne
Nombre d'ETI	4 168	4 600	4 646	10 021	10 428
Nombre moyen d'employés	796	617	735	994	989
Chiffre d'affaires moyen (millions d'€)	205	217	206	418	368

Source : Ernst&Young et ESCP-EAP, *Grandir en Europe : hasard ou état d'esprit*, 2009 et INSEE.

2. Rapprocher les PME des grandes entreprises

- Obtenir des grandes entreprises présentes en France une réduction de leurs délais de paiement de trois jours par an afin qu'elles rattrapent la moyenne européenne d'ici 2015.
- Encourager les grands groupes à investir dans les fonds de capital-développement, sectoriels ou non, gérés par des équipes indépendantes à l'image du FMEA (fonds de modernisation des équipementiers automobiles) ou du fonds Aerofund (destiné aux entreprises du secteur aéronautique et spatial).
- Inciter les grands acheteurs publics à collaborer avec des PME sur des projets communs, par exemple en diminuant les charges sociales sur le salaire des experts des grandes entreprises qui travaillent à temps partiel.

3. Promouvoir les PME innovantes au niveau européen

- Adopter au niveau européen le « brevet communautaire », un brevet unique valable dans les 27 pays. L'anglais devrait être la seule langue obligatoire pour le dépôt de brevet. L'Union européenne pourrait prendre à sa charge, pendant trois ans, les frais de traduction pour les pays non anglophones.
- Élaborer au niveau de la Commission européenne et ouvrir au sein de l'OMC des négociations sur un « *European Small business act* ».

4. Lancer un « *Small business act numérique* » au bénéfice des PME françaises

Il pourrait être mis en œuvre par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) afin que les PME situées dans des zones isolées ou les TPE puissent :

- accéder à l'information par l'intermédiaire de centres d'appel et de sites web spécialisés par métiers ;
- partager un système d'information facilitant les partenariats (interopérabilité, transparence du partage des dépenses et des recettes, intermédiation financière) ;
- mettre en commun, dans une même zone géographique, un certain nombre d'outils (centre d'appel, automatisation du paiement, horodatage).

1 RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

5. Réformer le système financier et fiscal avec l'objectif de favoriser la détention longue de produits d'épargne

- Réexaminer les multiples réglementations (notamment prudentielles) qui favorisent l'épargne investie en obligations plutôt qu'en actions.
- Élargir les plans d'épargne actions (PEA) aux PME et aux ETI en associant l'avantage fiscal du PEA à une durée de détention des titres d'au moins cinq ans ; en doublant le plafond et en alignant l'exonération fiscale des placements dans les titres de société non cotées sur celles des placements dans les titres de sociétés cotées.
- Instituer des fonds de pension afin de financer la croissance de l'économie et l'avenir des retraites et de consolider le rôle des investisseurs institutionnels français.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *De la naissance à la croissance : comment développer nos PME*, Rapport, juin 2011
- *Le défi numérique - Comment renforcer la compétitivité de la France*, Rapport, mai 2011
- *Adapter la formation de nos ingénieurs à la mondialisation*, Étude, février 2011
- *15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors*, Rapport, septembre 2010
- *Pourquoi nos PME ne grandissent pas*, Note, juillet 2006
- *Salariés, actionnaires : partager le gâteau ou mieux partager le risque ?* Note, Mai 2005



2

CONSTRUIRE LA CROISSANCE SUR L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE

Si la France veut rester compétitive, elle doit impérativement adapter la formation de ses ingénieurs et de ses chercheurs aux exigences d'un marché à la fois concurrentiel et mondial. Même si notre pays est reconnu pour la qualité de ses enseignements théoriques, il présente néanmoins un certain nombre de faiblesses qui pourraient conduire, à terme, à un dangereux décrochage.

Ainsi, au cours de la seule année 2007, le Royaume-Uni a attiré près de 30 % d'étudiants étrangers de plus que la France. Il a également formé quatre fois plus de Chinois et dix-sept fois plus d'Indiens que notre pays. La présence d'un grand nombre d'étudiants étrangers à fort potentiel est un atout de taille pour le rayonnement des universités. Or, l'éclatement de nos structures d'enseignement supérieur, qui sont la plupart du temps mono-disciplinaires, réduit considérablement leur visibilité sur la scène internationale et pénalise leur attractivité.

Par ailleurs, les statistiques démontrent que seuls 5 % des ingénieurs français créeront leur entreprise au cours de leur carrière. De surcroît, il se développe, en moyenne, trois fois moins de *start-up* en France qu'aux États-Unis. Nous déposons également deux fois moins de brevets auprès de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle. Les écoles et universités françaises manquent « d'incubateurs » permettant à leurs étudiants de tester puis de valoriser leurs idées. Enfin, seuls 4 % des ingénieurs français réalisent une thèse contre plus de 15 % aux États-Unis. De plus, les entreprises françaises hésitent souvent à recruter des docteurs, même lorsqu'il s'agit de pourvoir un poste de chercheur. Ainsi, près de 50 % des postes de chercheurs sont occupés par des ingénieurs.

La France n'occupe que le vingtième rang mondial en matière de numérique selon le classement établi en 2010 par le FMI. Or, le secteur du numérique représente environ 6,5 % du PIB mondial. La filière Internet a contribué pour environ un quart à la croissance française en 2010. Au cours des quinze dernières années, Internet a permis de créer près de 700 000 emplois, soit 25 % du total de créations nettes d'emploi. Notre pays ne pourra pas conserver son rang de « grande puissance économique » s'il ne rattrape pas son retard dans l'un des secteurs clefs de la croissance de demain.

DÉCLOISONNER LES FORMATIONS

1. Proposer des doctorats orientés vers l'ingénierie

Ces doctorats permettraient aux ingénieurs d'acquérir une compétence en matière de recherche dans un domaine déterminant pour leur carrière dans l'industrie. Ils offriraient également une réelle souplesse en proposant d'alterner des périodes de recherche, d'enseignement, d'expérience en entreprise, tout en facilitant la création de *start-up*.

2. Créer des « licences d'ingénierie »

Ces licences seraient créées au sein des grandes écoles en partenariat avec les universités. Elles donneraient la possibilité à leurs étudiants d'intégrer, par l'intermédiaire d'une filière dédiée, un cursus d'ingénieur au sein des écoles concernées. Leur mode de recrutement favoriserait les élèves boursiers suivant le modèle expérimenté depuis de nombreuses années par Sciences Po.



CONSTRUIRE LA CROISSANCE SUR L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE

3. Prévoir, au sein des cursus, des projets inter-écoles

Les futurs ingénieurs seraient fortement incités à participer à des travaux pluridisciplinaires en lien étroit avec d'autres écoles : écoles de commerce, d'art ou de graphisme. Chaque pôle d'excellence bénéficiant du grand emprunt devrait obligatoirement proposer ce type de projets à ses étudiants.

Le cursus *undergraduate* au MIT : l'innovation en culotte courte

La scolarité *undergraduate* aux États-Unis correspond au premier cycle universitaire. D'une durée de 4 ans, elle amène les étudiants, communément appelés *undergrads*, jusqu'au diplôme du «*Bachelor*» (of Science, Engineering, etc.).

En 2010, au Massachusetts Institute of Technology (MIT), 16 000 candidats ont postulé, 1 700 ont été admis, parmi lesquels 1 000 élèves ont effectivement rejoint la nouvelle promotion. Le processus de sélection exige, outre des résultats scolaires exceptionnels, de faire preuve de grandes qualités humaines (pouvant être évaluées lors d'entretiens de motivation) et de centres d'intérêt variés et affirmés. Les candidats musiciens feront ainsi parvenir un enregistrement de leurs performances, et les adeptes des beaux-arts, un portfolio. De manière générale, tout moyen de mieux cerner la personnalité d'un élève potentiel peut être employé.

Cet équilibre entre sciences et développement personnel est repris tout au long de la scolarité dans les exigences pour l'obtention du diplôme. S'y ajoute une particularité de taille : l'obligation pour tous les étudiants de réaliser (généralement durant les deux premières années de scolarité) un ou plusieurs projets de recherche dans les laboratoires de l'université.

Cet aspect de la formation n'est en aucun cas cosmétique : selon le MIT *Undergraduate Research Opportunities Office*, entre 50 et 75 brevets ou licences sont déposés chaque année par des *undergrads*, c'est-à-dire des étudiants ayant moins de 22 ans. Ces chiffres sont considérables si on les rapporte aux 150 brevets déposés annuellement par le MIT.

En outre, ces brevets constituent une rente financière, évaluée à plus de 130 millions de dollars par an par le *Technology Licensing Office* du MIT (à titre de comparaison, le budget du MIT représente 1,8 milliard d'euros, contre 750 millions d'euros pour les budgets consolidés de ParisTech).

Source : Adapter la formation de nos ingénieurs à la mondialisation, Institut Montaigne, Étude, Romain Bordier, Aloïs Kirchner, Jonathan Nussbaumer, février 2011.

FACILITER L'INNOVATION

1. Créer un réseau pour la recherche numérique

- Valoriser les pôles de recherche existant en France – dont l'INRIA (institut national de recherche en informatique et en automatique) en recherche fondamentale – spécialisés dans les systèmes d'information et le numérique.
- Constituer un réseau d'acteurs publics et privés de la recherche, du conseil, du service informatique, de l'édition logicielle et des jeux vidéos.

- Encourager la transdisciplinarité entre l'information, les sciences de gestion, l'économie, le marketing et les sciences humaines et sociales.
- S'appuyer sur ce réseau pour développer un programme de transferts de technologies dans les secteurs stratégiques identifiés dans les *Investissements d'avenir*.
- Engager la constitution d'un réseau analogue à l'échelle européenne avec les grands acteurs européens.

2. Faire des campus des lieux d'expérimentation

- Accroître la présence physique des entreprises sur les campus : interventions de professionnels, partage de locaux avec des entreprises ou des laboratoires.
- Créer des centres scientifiques expérimentaux. Les élèves pourraient y conduire des expériences et mener à bien leurs projets en se formant aux techniques de l'ingénierie et de la recherche.
- Encourager les incubateurs des universités et des organismes de recherche à abandonner le statut d'association pour adopter celui de société anonyme. Ceci permettrait de faciliter les partenariats privés capitalistiques. Les entreprises actionnaires pourraient valoriser leur participation en bénéficiant de parts sociales dans les entités ainsi créées.

3. Faire le pari de la recherche fondamentale en mettant en place un « programme rouge »

- Sélectionner 150 équipes de recherche fondamentale française appartenant à des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés sur la base de critères d'excellence propres à la recherche fondamentale (100 équipes en sciences dures, y compris mathématiques, et 50 équipes en sciences humaines et sociales).
- Allouer aux équipes bénéficiaires, en sus de leur financement habituel, une attribution de 300 000 euros par an sur trois ans en sciences dures, et de 100 000 euros en sciences humaines et sociales (soit un engagement pour les finances publiques de 105 millions d'euros sur trois ans, imputés sur le budget de l'Agence nationale de la recherche).
- Laisser l'utilisation des fonds à l'entière discrétion des responsables des équipes bénéficiaires.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RECHERCHE

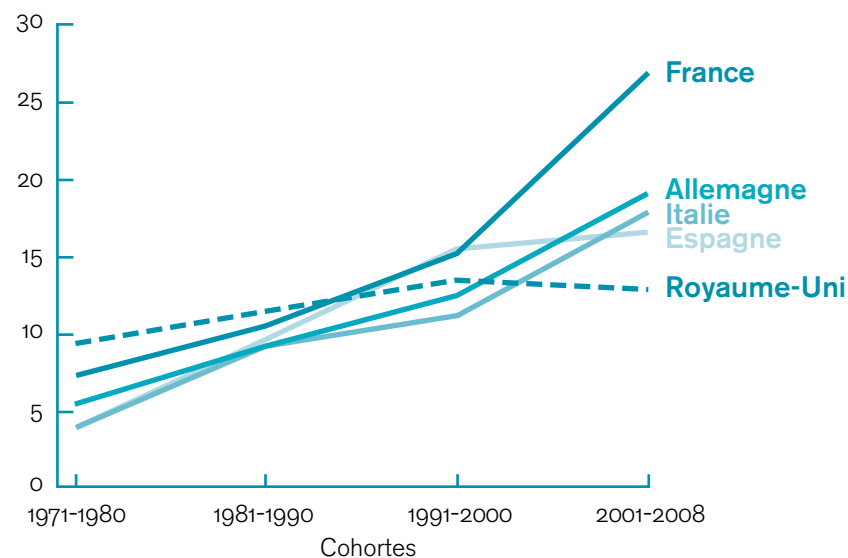
Encore limité, le *brain drain* des chercheurs et universitaires français vers les États-Unis s'est considérablement accéléré. Selon une étude publiée en 2007 et portant uniquement sur les économistes et les biologistes, 40 % des chercheurs les plus performants dans ces deux disciplines sont expatriés aux États-Unis. Inversement, moins d'un chercheur étranger sur quatre se dit satisfait de l'accueil qui lui est réservé dans notre pays. Enfin, les chercheurs français travaillant à l'étranger se heurtent à de nombreux obstacles au moment de leur retour en France.

1. Recenser une « communauté scientifique cible »

- Créer une base de données sur la diaspora scientifique expatriée à l'étranger.
- Développer un appareil statistique exhaustif sur la mobilité scientifique.
- Élaborer un tableau de bord annuel permettant de quantifier le phénomène d'expatriation en flux et en stock.
- Nouer des partenariats entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les grandes institutions de recherche américaines pour échanger des statistiques.
- Démarcher activement la communauté scientifique travaillant à l'étranger en l'informant régulièrement sur les réformes engagées en France.

2 CONSTRUIRE LA CROISSANCE SUR L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE

L'accélération de l'exil des scientifiques français vers les États-Unis*



* Ingénieurs, chercheurs et universitaires

Source : TRITAH Ahmed, « Fuite des cerveaux européens : que nous disent les statistiques américaines ? », *La Lettre du CEPII* n°278, mai 2008, pp.1-4.

2. Créer un cadre favorable à l'accueil et au retour en France

- Mieux informer les chercheurs étrangers sur leur titre de séjour et sur les conditions de leur accueil.
- Créer une structure spécifique chargée d'accueillir les chercheurs étrangers et d'accompagner le retour des chercheurs français.
- Développer, au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une cellule d'information à destination des chercheurs français désireux de revenir en France.
- Améliorer la formation des personnels chargés des ressources humaines et des relations internationales au sein des établissements pour faire émerger une « culture du service ».
- Simplifier la vie des chercheurs en facilitant, concrètement, leur installation : prise en charge des coûts de déménagement, recherche d'une école pour leurs enfants et d'un logement adapté.
- Augmenter le parc immobilier à destination des chercheurs invités.
- Prévoir une politique de regroupement familial au bénéfice des chercheurs étrangers et instaurer des *spouse deals* pour les conjoints enseignants-chercheurs.
- Proposer systématiquement aux chercheurs étrangers et à leur famille des cours de français au sein de l'université ou du centre de recherche auquel ils sont rattachés.

Le rang des publications françaises dans le classement mondial : une performance en baisse

Très critiqué – surtout en France –, le critère de la publication internationale comme indicateur de performance et d'excellence scientifique permet néanmoins de situer la compétitivité d'un système de recherche nationale à l'échelle mondiale. De ce point de vue, les dernières statistiques portant sur la bibliométrie des chercheurs français et le taux de citation de leurs articles sont préoccupantes.

En termes de production scientifique, la France se situe au 6^{ème} rang mondial avec 4,3 % des publications en 2007 (contre 5,4 % en 1995). Les États-Unis viennent en tête de ce classement (25,5 %) suivis de la Chine (8 %), du Japon (7,2 %), du Royaume-Uni (6,1 %) et de l'Allemagne (5,9 %).

Si l'on tient compte non plus de la production brute, mais de la part mondiale des citations publiées dans les revues internationales (un critère essentiel pour évaluer la qualité d'une recherche), la France n'occupe plus que le 13^{ème} rang mondial, selon une enquête menée par l'Institut Ncker au cours de la période 2000-2009. Il semblerait que les chercheurs français publient de moins en moins dans les revues anglo-saxonnes les plus réputées – par exemple, la part des travaux français dans la revue *Nature* a chuté de près de 80 % au cours de la période étudiée.

Source : *Gone for good ? Partis pour de bon ? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis*, Institut Montaigne, Étude, Ioanna Kohler, novembre 2010.

3. Lever les obstacles au retour

- Valoriser le *Ph.D* dans les candidatures à la qualification par le Conseil national des universités afin de ne pas pénaliser les étudiants français titulaires de ce diplôme et souhaitant revenir en France. Il apparaît en effet que le *Ph.D* n'est pas reconnu par le Conseil national des universités au même titre que le doctorat, notamment en sciences humaines.
- Élaborer un système d'équivalence de diplômes avec les États-Unis, sur le modèle de celui mis en place au sein de l'Union européenne.
- Allonger d'un an le délai de qualification pour les résidents à l'étranger.
- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en leur ouvrant des débouchés au-delà du monde de la recherche à travers, d'une part, la promotion du savoir-faire des docteurs auprès des entreprises (qui limitent trop souvent leur vivier de recrutement aux écoles d'ingénieur et aux écoles de commerce), et, d'autre part, en faisant connaître le monde de l'entreprise aux doctorants et aux docteurs.
- Prendre en compte l'expérience à l'étranger dans le calcul des échelons de façon à ne pas pénaliser les candidats au retour.
- Tirer partie de la gestion décentralisée de la masse salariale au sein des établissements pour prendre des engagements *ex ante* sur le niveau des salaires de recrutement.
- Faciliter le transfert de cotisations de retraites acquises à l'étranger.
- Assouplir les règles relatives à l'âge de départ en retraite qui peuvent dissuader les chercheurs les plus âgés de rentrer en France.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Le défi numérique : comment renforcer la compétitivité de la France*, Rapport, mai 2011
- *Adapter la formation de nos ingénieurs à la mondialisation*, Étude, Romain Bordier, Aloïs Kirchner, Jonathan Nussbaumer, février 2011
- *Gone for good ? Partis pour de bon ? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis*, Étude, Ioanna Kohler, novembre 2010
- *Recherche : petits projets deviendront grands*, Note, août 2005
- *L'articulation recherche-innovation*, Rapport, septembre 2002



3

POURSUIVRE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La collectivité nationale vient de consentir d'importants efforts en faveur de l'enseignement supérieur à travers d'un appel à projets doté de 7,7 milliards d'euros issus du Grand emprunt, pour faire émerger cinq à dix pôles d'excellence pluridisciplinaires de rang mondial.

Les efforts consentis depuis 2007 dans le domaine de l'enseignement supérieur sont l'occasion de s'interroger sur la place de l'investissement public et privé pour financer les universités françaises et renforcer l'attractivité de notre recherche.

Pour l'Institut Montaigne, ces investissements sont l'occasion de débattre sereinement de la question des droits de scolarité tout en réfléchissant au moyen de renforcer le système d'aides aux étudiants. La France accuse en effet un retard important en matière de dépense globale par usager du service public de l'enseignement supérieur tandis que, dans le même temps, les inégalités continuent de se creuser.

L'approche proposée consiste à raisonner sur la base de la part relative du financement du système d'enseignement supérieur par ses usagers. Alors que cette part augmente fortement au Royaume-Uni, il est tout à fait possible de la maintenir à un niveau constant en France à condition d'innover. Dans le cadre de l'autonomie, l'État doit assumer son rôle de stratège en fixant des objectifs ambitieux pour nos universités. Il en va de la compétitivité de notre pays.

RÉFORMER LES DROITS DE SCOLARITÉ

1. Mettre en place une modulation encadrée et différenciée des droits

- Permettre aux établissements de déterminer le montant d'une partie des droits :
 - soit en fonction de la filière. Les droits correspondant aux formations qui donnent accès aux professions les plus rémunératrices pourraient être majorés sur la base, par exemple, des revenus futurs ;
 - soit en fonction du niveau d'étude. Plus le diplôme est élevé, plus les droits augmenteraient.
- Demander aux établissements, en échange de la possibilité de fixer librement une partie des droits, de publier leurs performances, notamment en matière d'insertion professionnelle.
- Proportionner le montant des droits exigés au montant des aides financières auxquelles l'étudiant a droit.
- Encadrer la progressivité des droits et prévoir un plafonnement pour éviter les phénomènes d'éviction par les coûts.

2. Prévoir des barèmes progressifs tenant compte des situations individuelles

- Mettre en place un système de péréquation entre les établissements, sur le modèle de celui qui existe entre les collectivités locales, de façon à réduire les inégalités liées à la localisation.
- Inciter les étudiants à travailler sans remettre en cause leurs études, grâce notamment à la non-prise en compte de leurs revenus d'activité dans le calcul des aides ou au développement d'offres d'emploi par les établissements.
- Assurer la comparabilité des barèmes entre les établissements en ayant recours à des simulateurs en ligne. Les tranches des barèmes pourraient être déterminées en fonction de seuils nationaux, comme ceux utilisés par le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires).



POUR SUIVRE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les dépenses dans l'enseignement, en pourcentage du PIB

Pays	Dépense intérieure d'éducation		Dépense d'enseignement supérieur		Financement de l'enseignement supérieur public/privé	
	2000	2007	2000	2007	Public	Privé
France	6,4	6,0	1,3	1,4	1,2	0,2
Allemagne	4,9	4,7	1,1	1,1	0,9	0,2
Belgique	6,1	6,1	1,3	1,3	1,2	0,1
Italie	4,5	4,5	0,9	0,9	0,6	0,3
Japon	5,0	4,9	1,4	1,5	0,5	1,0
Pays-Pas	5,1	5,6	1,4	1,5	1,1	0,4
Pays Nordiques ⁽¹⁾	5,9	6,1	1,5	1,6	1,5	0,1
Espagne	4,8	4,8	1,1	1,1	0,9	0,2
Royaume-Uni	4,9	5,8	1,0	1,3	0,7	0,6
États-Unis	7,0	7,6	2,7	3,1	1,0	2,1
Moyenne OCDE	5,2	5,7	1,3	1,5	1,0	0,5
Total OCDE	6,2	6,2	-	2,1	0,9	1,2

(1) Moyenne Suède, Norvège, Finlande et Danemark

Source : CPU, *Le financement de l'enseignement supérieur : comparaisons internationales*, avril 2011

RENFORCER LE SYSTÈME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

1. Créer des aides supplémentaires au niveau national

- Prévoir un dispositif de cautionnement pour faciliter l'accès des étudiants au logement locatif s'inspirant de ceux mis en place dans le cadre du « 1 % logement ».
- Créer un mécanisme de prêts directs dont le remboursement, à taux zéro, ne commencerait qu'au-dessus d'un certain plafond de revenu après insertion sur le marché du travail. Les fonctions d'instruction, de recouvrement et de paiement pourraient être assurées par l'administration. Selon une étude parue en 2009, le mécanisme de « prêt à remboursement contingent » permettrait de dégager près d'1,85 milliard d'euros, soit un montant équivalent à celui des aides individuelles actuellement versées.
- Confier la gestion de ces nouvelles aides à une agence publique jouant le rôle de « guichet unique ».

2. Prévoir des aides complémentaires gérées par les établissements

- Autoriser les établissements à redéployer 20 % à 25 % du surcroît de recettes issu de la hausse des frais de scolarité pour financer des bourses d'établissement ou pour compléter les bourses de l'enseignement supérieur.
- Donner la possibilité à des commissions locales de suivi d'exercer des droits de tirage sur le système national de prêts à taux zéro en ménageant des accès dérogatoires sur leur budget propre.

Poursuivre le mouvement d'autonomie des universités

Depuis presque 20 ans, et plus particulièrement le début des années 2000 avec la réforme Licence - Master - Doctorat puis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) en 2007, le système d'enseignement supérieur français a connu plusieurs mutations : contractualisation, européanisation et standardisation de l'échelle des formations, financement compétitif de la recherche, autonomie des universités, rassemblement des établissements...

Peu à peu, les effets de la loi LRU d'août 2007 combinés à ceux des investissements d'avenir dessinent une nouvelle carte pour l'enseignement supérieur français. Si le bilan de la LRU est positif, ce n'est pas pour autant un texte qui résout tout. Il faut appeler les décideurs politiques à avoir une démarche continue dans le temps.

Une nouvelle « grande » réforme de notre enseignement supérieur n'est ni nécessaire, ni souhaitable. Elle serait même de nature à remettre en cause des dynamiques positives enregistrées au niveau de nombreux établissements. L'Institut Montaigne préfère, de loin, que jouent à plein les logiques de l'autonomie. Il faut s'habituer désormais à l'idée que c'est des établissements que doivent venir un certain nombre de propositions en matière de gouvernance ou de choix de fonctionnement. Le destin des universités est d'être entre les mains d'une communauté scientifique. Ces lieux de production de savoir ont besoin de temps, de continuité et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir central. L'État n'a pas à dire aux scientifiques comment conduire leur recherche. Il doit fixer les grandes orientations, trouver des mécanismes d'incitation. Son rôle est d'être stratège. Les établissements doivent prendre des décisions eux-mêmes et pouvoir décider de leurs cartes de formation ou choisir la composition de leurs conseils d'administration et la gouvernance qui leur est appropriée. Sur ces sujets, comme sur les autres, il faut faire confiance à l'expérimentation.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Pour une contribution plus juste au financement de l'enseignement supérieur*, Note, octobre 2008
- *Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale*, Rapport, octobre 2006
- *Enseignement supérieur : aborder la compétition mondiale à armes égales ?*, Rapport, novembre 2001

4

METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA « SOCIAL-COMPÉTITIVITÉ »

Les prélèvements obligatoires représentaient fin 2011 43,7 % du PIB et devraient atteindre 45 % du PIB en 2012, soit un montant total de 872 milliards d'euros, dont la moitié (448 milliards d'euros) est destinée au financement de la protection sociale. La France affiche depuis toujours un taux de prélèvements obligatoires plus élevé que la moyenne européenne. Pour autant, ce n'est pas tant leur niveau que leur structure qui crée des difficultés aujourd'hui. En dépit de taux de prélèvement comparables, les systèmes fiscaux d'Europe du Nord sont perçus comme étant plus compétitifs et plus équitables.

La fiscalité française se distingue par sa complexité en raison de la superposition de réformes successives, sans vision d'ensemble. Elle se caractérise également par une taxation de la consommation peu élevée, une imposition du travail particulièrement lourde, surtout pour les employeurs, et par une taxation du capital plus centrée sur les stocks que sur les revenus.

Les prélèvements obligatoires français sont élevés et concentrés sur les outils de production. Par ailleurs, notre système fiscal est perçu comme injuste et opaque par une grande partie de la population. Face à cette situation, l'Institut Montaigne propose une réforme d'ensemble de la fiscalité, autour de trois axes : la compétitivité, l'équité et l'efficacité. Compte-tenu de la dégradation de la situation économique, le prochain gouvernement n'aura pas d'autre choix que de sauvegarder la compétitivité de nos entreprises.

ADAPTER LA FISCALITÉ AUX EXIGENCES DE LA COMPÉTITIVITÉ

1. Réduire la taxation du travail

- Augmenter de 3,4 points le taux normal de TVA (23 %) pour un gain estimé de 20,4 milliards d'euros.
- Supprimer les taux réduits dans les secteurs non soumis à la concurrence internationale : la restauration (gain : 3,5 milliards d'euros), l'hôtellerie (930 millions d'euros), les campings classés (170 millions d'euros), les parcs à thème (100 millions d'euros), les établissements thermaux agréés (40 millions d'euros), les engrais agricoles (70 millions d'euros).
- Créer un taux majoré, compris entre 25 % et 33 %, pesant sur les produits de luxe.
- En contrepartie de quoi, l'État pourrait décider :
 - soit de supprimer les cotisations patronales « famille » (32,8 milliards d'euros en 2010) ;
 - soit de cibler les allègements de charges sur les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale (industrie). Cette solution, plus efficace, serait, en revanche, plus complexe sur le plan juridique (aides d'État) et sur le plan technique (définition du périmètre des entreprises éligibles).



4 METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA « SOCIAL-COMPÉTITIVITÉ »

2. Alléger la taxation sur le cycle de production des entreprises

Il s'agit de réduire les prélèvements assis sur la masse salariale et sur les actifs productifs, à l'affectation souvent opaque, et à l'efficacité douteuse. Ces prélèvements pourraient être remplacés par une dotation budgétaire annuelle.

- Supprimer quatre prélèvements (pour un montant de 15,7 milliards d'euros) :
 - le versement transport (6,5 milliards d'euros) ;
 - la contribution sociale de solidarité des entreprises (5 milliards d'euros) ;
 - la cotisation des employeurs au profit du Fonds national de l'allocation logement (2,4 milliards d'euros) ;
 - la contribution additionnelle de solidarité au profit de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (1,8 milliard d'euros).
- Évaluer l'efficacité de l'actuelle contribution économique territoriale (16 milliards d'euros) avant de procéder à son éventuelle modification.
- Mieux encadrer la déductibilité des frais financiers supportés par les entreprises.

3. Adapter la fiscalité aux nouveaux enjeux énergétiques et climatiques

L'objectif est de supprimer les distorsions fiscales qui existent entre les sources d'énergie et d'augmenter les ressources publiques. Les entreprises seraient encouragées à anticiper les conséquences de la raréfaction des énergies fossiles.

- Aligner, progressivement, la fiscalité du gazole sur celle de l'essence.
- Supprimer l'exonération totale de taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel des particuliers.
- Aligner le taux de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) sur les besoins de financement des énergies renouvelables.
- Proposer la création d'une taxe carbone aux frontières, à l'échelle de l'Union européenne.

AGIR EN FAVEUR D'UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

1. Accentuer la progressivité de l'impôt sur le revenu

- Supprimer toutes les niches et abaisser le barème pour éviter une hausse brutale de l'imposition des ménages.
- Ou : supprimer les 46 niches fiscales jugées inefficaces par l'inspection générale des finances et plafonner strictement le recours aux niches restantes.

2. Taxer la rente et non le capital productif

- Augmenter les droits de succession et supprimer la plupart des niches existantes au niveau de l'ISF.
- Conditionner la suppression de l'ISF au retour à l'équilibre des finances publiques.
- Recentrer les avantages fiscaux sur l'épargne longue (notamment au sein des PEA et de l'assurance-vie).
- Encourager les transferts intergénérationnels, à coût neutre pour les finances publiques.

3. Conclure un pacte de stabilité fiscale entre l'État et les contribuables

- Maintenir, pendant cinq ans, les principales mesures fiscales adoptées en début de quinquennat.
- Interdire toute rétroactivité de la loi fiscale qui modifierait, en cours d'année, le régime fiscal d'opérations déjà effectuées.

Bilan chiffré des propositions (en milliards d'euros)

Mesures	Nouvelles recettes (Mds €)
Suppression des niches (ISF-IR)	+ 15,5
Transfert de charges sociales	-5,6
Droits de succession	+ 2,5
Fiscalité environnementale	+ 6,75
Réforme de l'IS	+ 10,5
Allègement des taxes sur le cycle de production	-29,4
Total	+ 0,25

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Une fiscalité au service de la social-compétitivité*, Rapport, mars 2012
- *Supprimer l'ISF... pour faire payer les riches (en France !)*, Note, novembre 2007



5

REFONDER LE PROJET EUROPÉEN

La crise financière a révélé les insuffisances de la construction européenne, à commencer par l'absence de rapprochement des politiques budgétaires en dépit de la création d'une monnaie commune. La gouvernance économique et politique de l'Union européenne s'est caractérisée, au cours des derniers mois, par la multiplication de réunions d'urgence sans réelle lisibilité.

L'origine de ces blocages est ancienne. Elle tient en grande partie au maintien de la règle de l'unanimité et à la lourdeur des procédures de ratification des traités (organisation d'une conférence intergouvernementale, signature d'un traité, ratification par chacun des États). Alors que le monde évolue, l'Union européenne semble frappée d'immobilisme, ce qui se traduit par un affaiblissement de son influence dans le monde.

Pour autant, l'Institut Montaigne refuse de céder au fatalisme. Les études d'opinion montrent qu'une majorité d'Européens restent attachés au principe de la construction européenne. Malgré ses faiblesses, l'Europe apparaît toujours comme étant le seul échelon pertinent pour répondre aux enjeux économiques, énergétiques et climatiques. Par ailleurs, le processus européen a déjà surmonté de graves crises par le passé. Enfin, l'accord du 9 décembre 2011, quoiqu'imparfait, autorise les États à prendre des initiatives concertées. Il ouvre également la voie à une simplification des procédures de ratification.

Face à l'urgence, l'Institut Montaigne s'attache à privilégier des solutions concrètes, opérationnelles et pragmatiques autour de quatre priorités : la stabilité financière, la compétitivité économique, la coordination des politiques énergétiques et l'Europe des citoyens. L'objectif est de renouer avec le fondement de la construction européenne : une logique de projets au service de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

SORTIR DE LA CRISE FINANCIÈRE EN DISTINGUANT COURT TERME ET LONG TERME

1. Bâter une stratégie coordonnée de sortie de crise

L'intégration économique et budgétaire est le point de passage obligé de notre future stabilité financière. La création d'un eurobond constituerait la clef de voûte du nouveau dispositif et permettrait d'éviter un choc d'offre négatif sur les marchés souverains. À court terme, l'Institut Montaigne propose de commencer par un rapprochement progressif entre la France et l'Allemagne.

- Définir une liste de projets d'investissements stratégiques de long terme entre la France et l'Allemagne.
- Établir une stratégie de financement pluriannuelle des budgets français et allemand. Celle-ci pourrait prévoir la création d'un « livret E » et l'instauration d'un impôt européen.
- Créer un nouvel instrument de dette négociable et commun à plusieurs pays de la zone euro : l'eurobond. Celui-ci serait réservé, dans un premier temps, au couple franco-allemand.
- Créer une agence dédiée dont la mission serait de procéder à des adjudications d'eurobonds.
- Redistribuer le produit des obligations émises aux trésors nationaux sur la base d'un échéancier pluriannuel précis.

5

REFONDER LE PROJET EUROPÉEN

- Étendre progressivement l'eurobond aux autres pays de la zone euro. Cela suppose une coordination étroite des politiques budgétaires dans le cadre d'un contrat explicite. En cas de non-respect de l'accord de la part d'un État, ses partenaires se porteraient garants de ses engagements. Ils s'arrogeraient le droit, en échange, de soustraire cette avance de trésorerie, des sommes ultérieurement redistribuées.
- Remplacer, à terme, les obligations nationales par une gamme de titres uniques afin de réduire les risques de défaillance individuelle ainsi que les situations d'aléa moral.
- Allouer une partie du produit des eurobonds au financement de projets d'infrastructures d'intérêt communautaire en matière de transport ou d'énergie.

2. Améliorer la régulation financière en Europe

Les activités financières doivent être régulées dans la mesure où leurs déséquilibres ont des répercussions majeures sur l'économie réelle. Cependant, une telle régulation ne peut être envisagée dans le seul cadre national. Elle devra s'inscrire dans le cadre des règles édictées lors du Conseil européen du 9 décembre 2011 à savoir : l'inscription d'une « règle d'or » interdisant le financement par le déficit des dépenses de fonctionnement ; une plus grande intégration des politiques budgétaires ; la mise en place de mécanismes communs de contrôle de l'évolution de la masse monétaire, placés sous la responsabilité de la BCE.

- Soumettre la commercialisation des produits financiers aux mêmes exigences de traçabilité qu'en matière pharmaceutique ou agroalimentaire.
- Étendre la régulation aux « trous noirs financiers » qui persistent en Europe : paradis fiscaux, *hedge funds*.
- Lever le secret bancaire sur l'ensemble du territoire européen.
- Exiger des cabinets d'audit et des agences de notation plus de transparence dans leurs méthodes et plus d'indépendance vis-à-vis de leurs clients. Ils seraient également incités à mieux tenir compte du risque de liquidité.
- Renforcer le poids des acteurs économiques dans l'élaboration des normes comptables, aujourd'hui gérées par l'IASB4 (le bureau international des normes comptables).
- Accroître les compétences des instances de régulation existantes : la Commission européenne, la BCE ou le comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR).
- Développer, au sein de l'Union européenne, des « codes de bonne conduite » pour la rémunération des banques et appliquer des *stress tests* semestriels aux principales institutions financières.
- Inviter le G20 à s'inspirer de ces mesures pour édicter des règles communes à tous.

3. Renforcer l'intégration économique et budgétaire en Europe

- Imposer une concertation sur les priorités budgétaires des États avant la mise au point des projets de loi de finances.
- Organiser des échanges croisés entre délégations parlementaires lors de l'examen des lois de finances. Les députés et sénateurs des États membres auraient la possibilité de participer aux débats, sans droit de vote.
- Rechercher des positions communes sur les projets fiscaux avant qu'ils ne soient soumis aux parlements nationaux, surtout lorsqu'ils ont un impact sur le marché intérieur.
- Prévoir une procédure spéciale de concertation permettant de tenir compte des orientations budgétaires des États avant le vote final.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ EUROPÉENNE

Si l'Europe souhaite rester compétitive et retrouver le chemin de la croissance, elle doit investir massivement dans les « savoirs », autrement dit dans l'éducation et l'innovation.

1. Rénover le cadre conceptuel et législatif

- Procéder à l'identification de tous les freins à la croissance au sein de l'UE.
- Mandater un groupe d'économistes indépendants pour analyser la réalité et l'étendue du phénomène de désindustrialisation en Europe.
- Évaluer systématiquement l'impact de toute nouvelle réglementation sur la compétitivité européenne.
- Établir des plans d'action précis, déclinés par institution et par État.
- Créer une autorité administrative indépendante chargée de la concurrence.
- Demander à un groupe d'experts d'évaluer l'impact de l'élargissement sur l'économie européenne.

2. Repenser le marché intérieur et la concurrence

- Élaborer des stratégies coordonnées entre les États autour de secteurs industriels prioritaires. Un réseau regroupant des chercheurs, des chefs d'entreprise et des responsables politiques serait chargé d'identifier les priorités technologiques de l'Union européenne. Celles-ci pourraient ensuite être validées par le Parlement et par le Conseil.
- Adapter les règles de la concurrence dans des cas strictement définis :
 - lorsque le marché intérieur n'est plus l'horizon pertinent pour apprécier le niveau de concurrence d'un secteur ;
 - lorsque l'Europe applique un contrôle des aides d'État plus restrictif que ses concurrents et qu'elle limite ses capacités de réponse aux distorsions de concurrence observées à l'étranger ;
 - lorsque le principe de réciprocité n'est pas respecté chez ses concurrents ou que des pratiques commerciales déloyales y sont tolérées (dumping, taxes à l'exportation, régime de double prix, etc.).

3. Stimuler l'innovation

- Consacrer, au sein des nouveaux États membres, plus de la moitié des fonds structurels à la recherche, à la formation et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Créer une fondation européenne chargée de faire émerger 50 pôles d'excellence au sein de l'UE.
- Constituer une quinzaine « d'Airbus universitaires », c'est-à-dire des groupements universitaires et de recherche européens de très haut niveau.
- Intensifier la concurrence entre les équipes de recherche dans l'accès aux financements grâce à la création d'une Fondation pour l'innovation et la recherche européenne.
- Organiser des « conférences européennes du développement technologique » regroupant des représentants de la société civile et du pouvoir politique.
- Élaborer un régime fiscal, social et financier intégré pour les entreprises innovantes.
- Concentrer, progressivement, les aides régionales sur les États membres les plus pauvres et les orienter en priorité vers la formation et l'innovation.

PRÉPARER L'EUROPE À FAIRE FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

L'énergie est gérée au niveau national, sans réelle vision d'ensemble, ce qui a pour effet d'affaiblir la position et les capacités d'action des États sur le marché. Or, la raréfaction des ressources fossiles, la gestion des rejets de CO₂, comme la redéfinition du rôle de l'énergie nucléaire après l'accident de Fukushima, imposent de définir une politique énergétique européenne. L'idée n'est pas d'unifier les politiques énergétiques mais de réfléchir, en commun, à une meilleure articulation entre les priorités nationales. Cela pourrait se traduire par la définition d'un modèle européen dans lequel chaque pays apporte sa contribution aux trois objectifs que sont : la sécurité d'approvisionnement, le développement durable et la compétitivité de nos entreprises.

1. Harmoniser les marchés français et allemand de l'énergie

- Instituer un organe de régulation franco-allemand intégrant la commission de régulation de l'énergie (CRE) française.
- Rapprocher les bourses de l'électricité française (Powernext) et allemande (Europen Energy Exchange) pour faciliter les arbitrages entre les différentes mailles des deux réseaux et pour évaluer plus efficacement les coûts de transport.
- Fusionner, progressivement, les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité français et allemand afin d'améliorer l'exploitation des infrastructures disponibles.
- Généraliser l'installation des « *smart grids* » (réseaux intelligents) pour garantir une gestion active des réseaux et générer des gains d'énergie. Ces dispositifs n'auraient pas vocation à se substituer aux interconnexions entre les deux réseaux mais à les faciliter.
- Harmoniser, à terme, les marchés français et allemands afin de préparer l'unification de la « plaque européenne » par extensions successives.

2. Rapprocher les stratégies nationales

- Créer une Haute autorité indépendante permettant d'élaborer des stratégies énergétiques communes. Elle serait à la fois un organe de réflexion et de proposition.
- Mettre en place, sur la base d'objectifs clairement définis, des « pactes de convergence énergétique » entre les États membres portant sur :
 - les actions en matière de recherche et de développement industriel ;
 - la gestion intégrée de l'équilibre des réseaux de transport d'électricité grâce à la mise en place d'un « dispatcheur commun » ;
 - les orientations communes en matière d'investissements de production ;
 - les mécanismes communs de gestion de crise ;
 - les positions communes dans le cadre des négociations bilatérales ou multilatérales.
- Développer des pôles d'excellence spécialisés dans l'énergie et promouvoir, de nouveau, le développement pacifique des usages de l'atome.

3. Construire une politique extérieure commune de l'énergie

- Convaincre les grands pays consommateurs d'énergie de réduire leurs émissions de gaz à effets de serre.
- Mettre en place une taxe compensatoire aux frontières s'inspirant du projet de taxe carbone.
- Créer des partenariats entre les pouvoirs publics et les entreprises privées pour bâtir des stratégies communes vis-à-vis des pays producteurs.
- Imposer une coordination européenne préalable avant toute négociation bilatérale au niveau gouvernemental, notamment avec la Russie. En cas d'échec, la Commission serait autorisée à adopter des mesures internes destinées à défendre les intérêts des États européens.
- Demander à l'OMC d'inscrire l'énergie dans le processus de libéralisation des échanges, de protection des investissements et d'application du principe de non discrimination.
- Limiter les investissements des pays qui restreignent l'accès des entreprises européennes.

4. Produire une énergie sobre en carbone et sûre

- Demander à chaque État européen que, d'ici 2030, 50 % de l'électricité qu'il produit provienne de sources non carbonées.
- Créer un « programme citoyen » d'encouragement aux économies d'énergie :
 - lancer une campagne de sensibilisation coordonnée ;
 - rendre obligatoire l'installation de produits d'isolation performants ;
 - améliorer la valorisation des capacités « d'effacement », autrement dit l'abstention de toute consommation pendant les périodes de pointe, y compris pour les consommateurs individuels.

5. Organiser en France la reconfiguration des réseaux électriques vers des « réseaux intelligents »

- Responsabiliser les consommateurs dans la gestion des pointes de consommation et la maîtrise de la demande.
- Créer les conditions de mise en place d'un marché européen des réseaux intelligents en faisant émerger rapidement des standards européens et en facilitant l'interopérabilité du marché électrique européen.
- Soutenir l'autoconsommation et la constitution d'une filière dédiée au stockage. Le développement de l'éolien et du photovoltaïque ne peut s'effectuer qu'en parallèle du développement d'une filière industrielle de stockage et d'incitations à l'autoconsommation.

Les compteurs intelligents en Suède et en Italie

La Suède a opté pour le compteur automatique. En 2009, 99 % des consommateurs sont concernés. Trois modèles au total ont été déployés, le dernier comprenant plus de fonctionnalités, notamment la possibilité de détecter des ruptures de courant et de contrôler la charge électrique à distance. Les mesures sont réalisées toutes les heures. Le déploiement s'effectue sous l'impulsion d'un changement de réglementation imposant de nouveaux standards en matière de comptage. Une facture détaillée est ainsi envoyée aux consommateurs chaque mois, dans le but de les sensibiliser à l'efficacité énergétique.

En Italie, le système de gestion s'appuyant sur les compteurs communicants réalise plus de 700 000 relevés de comptage par jour et 300 000 opérations (activation de comptes, changement de contrats, gestion de la fraude, etc.). Les investissements totaux pour le développement et le déploiement du système atteignent 2,1 milliards d'euros, contre des bénéfices attendus de 500 millions d'euros par an et une amélioration de la qualité de service. Ainsi les dépenses d'opérations ont été réduites de 39 % entre 2001 et 2008, passant de 80 euros à 49 euros par consommateur. L'amélioration du service correspond à une diminution des temps de coupure passés de 128 minutes à 56 minutes par consommateur, soit une diminution de 56 %.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de la Mer, Groupe de travail sur la Maîtrise de la pointe électrique, Rapport Poignant-Sido, avril 2010.

SORTIR DES BLOCAGES INSTITUTIONNELS

1. Assumer, provisoirement, une « Europe à géométrie variable »

- Constituer un noyau dur de pays autour du couple franco-allemand, de l'Italie, du Benelux, de l'Espagne et de la Pologne.
- Privilégier, dans un premier temps, les conventions bilatérales et multilatérales, plus souples que les procédures communautaires de coopérations renforcées. Ces conventions auraient vocation à couvrir tous les domaines de compétences, y compris la fiscalité.
- Associer, en amont, la Commission européenne et la CJCE à l'élaboration des textes ainsi négociés.

2. Susciter l'émergence d'une diplomatie commune

- Donner une existence concrète à l'Agence européenne de l'armement en y développant des programmes de R&D communs.
- Multiplier, sur une base bilatérale et/ou multilatérale, les coopérations industrielles dans le domaine de l'armement. Celles-ci seraient l'occasion de renforcer l'intégration d'entreprises telles qu'Eurocopter, MDBA ou Ariespace.
- Poursuivre la coopération engagée avec le Royaume-Uni, dont le potentiel militaire représente la moitié du budget total de la défense en Europe.
- Partager le siège de la France au Conseil de sécurité de l'ONU avec les autres pays européens. Ceci aurait pour conséquence de susciter un rapprochement des diplomaties européennes.
- Renforcer la coopération des représentations consulaires et des services de soutien aux entreprises, notamment lorsqu'il s'agit de groupes européens.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Refonder le projet européen*, Note, mars 2012
- *Pour des réseaux électriques intelligents*, Rapport, février 2012
- *Pour un Eurobond - Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise*, Étude, Frédéric Bonneval, février 2010
- *Entre G2 et G20 : l'Europe face à la crise financière*, Note, septembre 2009
- *Candidats, quel projet proposez-vous pour l'Europe ?*, Note, avril 2009
- *Quelle politique de l'énergie pour l'Union Européenne ?*, Rapport, mars 2007
- *Manifeste pour l'Europe – 20 propositions pour faire redémarrer l'Union*, Note, octobre 2005



6

FAIRE DE L'AFRIQUE LE PREMIER PARTENAIRE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

Cinquante ans après les indépendances, l'Europe et la France ne peuvent plus penser leur relation à l'Afrique comme elles le faisaient il y a dix ans. Avec une croissance supérieure à 6 % par an depuis l'an 2000 – proche de 3 % en 2009 en dépit de la crise économique – et plus d'un milliard d'habitants, le continent africain dispose d'un potentiel de croissance très important.

L'Afrique a besoin de l'Europe pour valoriser son potentiel économique. Inversement, l'Europe a besoin de l'Afrique pour trouver de nouveaux débouchés et équilibrer sa balance commerciale. L'Afrique est la seule zone au monde où la France présente une balance commerciale positive et le continent sur lequel notre pays a accumulé son plus important stock de capital. La proximité culturelle, historique, géographique et économique de ces deux continents est donc une chance pour chacun d'entre eux.

On comprend dès lors qu'il est urgent de dépasser le « temps de l'assistance » vis-à-vis d'un continent qui affiche structurellement un taux de croissance supérieur à celui de l'Europe. C'est pourquoi l'Institut Montaigne propose de créer les conditions d'un partenariat renouvelé permettant de jouer sur les complémentarités et de mobiliser toutes les ressources, privées comme publiques. Ce « co-développement » a également pour but d'assurer la mobilité des hommes dans un cadre contractuel, de préserver les ressources et d'impliquer les entreprises au sein d'un partenariat « gagnant-gagnant ».

1. Favoriser les investissements privés

- Faire de l'aide publique au développement un levier pour l'investissement dans les secteurs stratégiques en Afrique. L'aide publique consacrée aux secteurs productifs pourrait progressivement être transformée en garanties pour les investissements réalisés par le secteur privé.
- Mettre le *Private Equity* au service du co-développement afin de renforcer le tissu d'entreprises de taille moyenne en Afrique qui n'ont, aujourd'hui, pas ou peu accès au capital.

2. Mieux valoriser l'épargne des migrants

- Développer la pratique dite des « comptes-miroirs ». Ces comptes seraient ouverts au sein d'établissements bancaires africains partenaires des banques françaises. Ils permettraient à des personnes autorisées de réaliser des opérations depuis leur pays d'origine.
- Encourager les banques à proposer des services adaptés à la population migrante : comptes *low cost*, horaires spécifiques, conseillers spécialisés.
- Créer un fonds d'investissement pour le co-développement alimenté par le produit de l'épargne des migrants et destiné à garantir des prêts aux entreprises locales.
- Développer le recours aux nouvelles technologies pour faciliter les transferts de fonds, comme par exemple l'usage des SMS pour passer des ordres.



FAIRE DE L'AFRIQUE LE PREMIER PARTENAIRE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

Épargne des migrants : l'exemple espagnol

Une étude de 2008 montre que l'Espagne a réussi à valoriser l'épargne des migrants par une politique adaptée. Dans un rapport du CES de 2008, Monique Bourven notait que : « Les banques espagnoles ont pris de l'avance sur le segment de marché que représentent les migrants en les ciblant comme un type de clientèle spécifique ayant des besoins et des comportements particuliers, perçue comme un relais de croissance utile dans un contexte de marché bancaire saturé.

Les efforts déployés par des banques comme BBVA, Santander, les Caisses d'épargne espagnoles ou encore la Caixa ont donné des résultats très satisfaisants : le nombre des clients faisant partie de la population des migrants de cette dernière a augmenté de 30 % entre 2004 et 2005.

Les banques espagnoles ont analysé l'évolution des besoins des migrants durant le « cycle de vie migratoire ». Elles ont noté qu'au départ, cette population a surtout besoin de conseils pour trouver un emploi, d'aides juridiques pour effectuer correctement certaines démarches et remplir les formalités requises, puis pour rester en communication avec leur pays d'origine. L'originalité de cette approche est donc de proposer un ensemble de services bancaires et non bancaires. Les transferts aux familles sont d'abord modiques mais deviennent plus importants dans un deuxième temps, lorsque la situation professionnelle du migrant se stabilise.

En ce qui concerne l'épargne, ces banques ont proposé à la clientèle des migrants des produits *ad hoc* et même des agences dédiées avec des horaires d'ouverture adaptés, des conseillers eux-mêmes issus de l'immigration communiquant plus facilement avec la clientèle (...)

Une vraie stratégie de *migrant banking* a été développée, offrant des packages aux migrants incluant des transferts à coûts très bas voire nuls si les fonds sont virés à un compte de cette banque dans le pays d'origine »¹.

Les banques sont également impliquées dans les bourses de travail et de logement pour aider leurs clients à stabiliser leur situation dans le pays d'accueil.

¹ - Bourven Monique, « Comment mobiliser l'épargne des migrants en faveur du codéveloppement », Conseil économique et social, 2008.

3. Intensifier les transferts de connaissances

- Encourager les échanges de personnels qualifiés dans le cadre d'une contractualisation prévoyant : le financement de formations, un programme d'échanges, l'organisation du retour dans leur pays d'origine des personnels qualifiés, des rémunérations à la hauteur de leurs compétences.
- Créer un partenariat renforcé entre les universités africaines et françaises de façon à mettre en commun les connaissances et à favoriser la mobilité des enseignants. Ce partenariat serait également l'occasion d'impliquer les entreprises françaises et européennes dans la formation des futurs salariés grâce, notamment, à des échanges de stagiaires.
- Adapter et orienter la politique consulaire autour de ces nouveaux objectifs.



PUBLICATION DE RÉFÉRENCE

– Afrique - France : réinventer le co-développement, Rapport, juin 2010



RÉFORMER POUR FAVORISER LA MOBILITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES





La France bénéficie d'un système de protection sociale extrêmement complet et garant de la cohésion sociale. Il est le fruit d'un compromis établi au lendemain de la Libération entre l'État, les partenaires sociaux et l'ensemble des formations politiques. Il a contribué au développement industriel et économique du pays au cours des « Trente Glorieuses » et a permis d'amortir les effets des deux chocs pétroliers.

Pour l'Institut Montaigne, loin d'être « un boulet attaché aux pieds des entreprises », le système de cohésion sociale est un élément clef de la compétitivité de notre pays. Il permet tout d'abord de garantir la paix sociale en offrant des perspectives aux plus modestes et en donnant une réalité aux principes fondamentaux de la République : la méritocratie, l'égalité des chances, la solidarité. Il favorise également la mobilisation des ressources humaines de la Nation grâce à l'école, à l'enseignement supérieur, à l'apprentissage ou à la formation professionnelle. Il est, enfin, le premier remède contre le chômage en facilitant la mobilité professionnelle et géographique des salariés.

Cependant, faute de réforme et de remise en cause intellectuelle, notre système de cohésion sociale souffre aujourd'hui d'importantes rigidités : survalorisation du diplôme au détriment des filières professionnelles, hausse du coût du travail, multiplication des freins juridiques et fiscaux à l'emploi, organisation du dialogue social essentiellement fondée sur le rapport de force. Ces rigidités sont elles-mêmes à l'origine de nombreux effets pervers si bien que notre système de cohésion sociale est devenu, avec le temps, largement contre-productif.

Pour l'Institut Montaigne, la cohésion de la société française est désormais en danger. Le fossé se creuse entre une petite élite mondialisée et une frange toujours plus grande de la population qui continue de payer le prix de plusieurs décennies de renoncements. Afin de s'attaquer aux origines des inégalités, l'Institut Montaigne estime que la priorité doit être accordée à la mobilité : des personnes, des parcours, des compétences, des trajectoires.



1 ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT	PAGE 47
2 LEVER LES POINTS DE BLOCAGE EN MATIÈRE DE LOGEMENT	PAGE 55
3 FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL	PAGE 59
4 BÂTIR UN DIALOGUE SOCIAL MODERNE ET EFFICACE	PAGE 65
5 OUVRIR LES ENTREPRISES À LA DIVERSITÉ	PAGE 69
6 ENCOURAGER LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	PAGE 73





Banlieue de la République : une enquête au cœur des quartiers

Pour que la France soit compétitive et forte, elle a besoin de cohésion sociale. C'est la conviction profonde de l'Institut Montaigne qui, depuis sa création, a porté dans le débat public nombre de propositions sur la diversité, l'égalité des chances, la lutte contre la relégation urbaine. Dans la lignée de son rapport *Les Oubliés de l'égalité des chances* (2004), l'Institut a publié *Banlieue de la République*, une enquête approfondie réalisée pendant plus d'un an auprès des habitants de l'agglomération de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en Seine-Saint-Denis.

Les données utilisées dans cet ouvrage sont issues de l'enquête de terrain réalisée par l'équipe de recherche dirigée par le Professeur Gilles Kepel auprès de 100 habitants actuels ou anciens de Clichy-Montfermeil ou des communes limitrophes, dans le cadre d'entretiens semi-directifs, en face-à-face, d'une durée allant d'une heure et demi à quatre heures. Pour faciliter l'échange, le choix de la langue d'entretien a été laissé à l'enquêté. Ainsi, les entretiens ont pu se dérouler en 7 langues différentes (arabe, anglais, français, soninké, turc, peuhl et cambodgien). Ils ont été enregistrés puis retranscrits intégralement dans un corpus de 2 200 pages. Cette enquête inédite a porté sur six thématiques (logement-cadre de vie, éducation, emploi-temps libre, sécurité, rapport au politique et pratiques religieuses) et s'est déroulée du 17 août 2010 au 5 novembre 2010.

Adoptant une démarche transversale, *Banlieue de la République* s'intéresse à l'ensemble des dimensions qui permettent de « faire société » et se termine en se demandant à quel point ces dimensions influencent le rapport des personnes interrogées au fait politique et aux questions religieuses. Monographie d'un territoire qui a été l'épicentre des émeutes urbaines de 2005, c'est un document sans équivalent à ce jour. Bien entendu, cette enquête ne prétend pas fonder un diagnostic général sur la situation des quartiers et banlieues en France : Clichy et Montfermeil présentent des caractéristiques qui leur sont propres et qui ne sont pas généralisables. Néanmoins, elle invite à une réflexion nécessaire.

Agir avec force et conviction est un impératif. Aux yeux de certains, c'est un impératif moral, tant la situation vécue par les populations des quartiers relégués est parfois dramatique. Mais c'est aussi un impératif politique et économique : une partie de notre avenir se joue dans ces quartiers. S'intéresser aux quartiers populaires, ce n'est pas faire preuve de charité, c'est tout simplement indispensable pour éviter que ne se crée dans notre pays une société à deux vitesses qui ébranle le pacte républicain, garant du vivre ensemble.

L'action des pouvoirs publics dans ces quartiers populaires est évidemment déterminante. Mais on ne peut tout attendre de la puissance publique et des collectivités locales. Pour changer les choses de façon durable, d'autres acteurs ont un rôle majeur à jouer (citoyens, entreprises, associations). La lutte contre les inégalités sociales et tout ce qui divise concerne tous les Français pour que chacun puisse vivre pleinement les promesses de ce pacte et que la population de ces quartiers ne se sente plus en « banlieue de la République ».

PUBLICATION DE RÉFÉRENCE

– *Banlieue de la République*, Gilles Kepel, Leyla Arslan, Sarah Zouheir, octobre 2011



1

ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT

Les conséquences de l'échec scolaire constituent un handicap majeur pour notre pays. Chaque année, 40 % des élèves sortent du CM2 avec de lourdes lacunes en écriture, en lecture et en calcul. Contrairement à sa vocation initiale, l'école ne parvient pas à réduire les inégalités. Pire, elle les accentue : la France est le pays où les résultats enregistrés en primaire sont les plus fortement corrélés à l'origine sociale des enfants. Un enfant d'enseignant a, dans notre pays, 14 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier non-qualifié d'être titulaire du baccalauréat. Enfin, d'après le classement PISA (*Program for International Student Assessment*) de 2009, le niveau des élèves les plus faibles continue de baisser. Il s'agit d'un problème fondamental car les connaissances de base sont la condition de toutes les autres : sans elle, c'est la scolarité entière puis l'insertion professionnelle qui deviennent une entreprise impossible.

Si les causes de ce décrochage sont nombreuses, la recherche a montré que ce sont les méthodes pédagogiques et les pratiques des maîtres dans les classes qui sont le facteur principal d'amélioration des performances scolaires des élèves. Agir sur ce qui se passe *dans les classes* est donc une priorité.

Ensuite, il apparaît que le temps scolaire n'est pas organisé autour de l'enfant mais autour de la vie économique et sociale du pays. Ainsi, les programmes sont-ils souvent trop chargés, surtout si on les rapporte au nombre de jours d'école. La France détient en effet le record de l'année scolaire la plus courte d'Europe. Ensuite, le redoublement, inefficace et coûteux, reste massivement pratiqué en France alors qu'il a été abandonné par tous les autres pays européens. Enfin, nous n'avons pas su adapter la gouvernance de nos écoles et la formation des professeurs aux nouveaux enjeux de l'éducation.

Le système éducatif français se caractérise aujourd'hui par son inefficacité, la permanence de difficultés scolaires anormalement élevées et par son caractère inégalitaire. Les expériences menées à l'étranger comme en Norvège, aux Pays-Bas, au Japon et en Corée du Sud, démontrent cependant qu'il est possible d'obtenir de meilleurs résultats sans nécessairement augmenter le niveau de dépense publique.

Un fragile consensus semble se dessiner progressivement autour de l'école primaire. L'Institut Montaigne propose d'inverser la répartition budgétaire actuelle qui favorise le secondaire au détriment de l'école primaire de façon à ce que la petite enfance et la lutte contre l'illettrisme deviennent les nouvelles priorités de l'Éducation nationale. Afin de lutter contre l'échec scolaire, l'action sur l'école primaire doit se faire en lien avec une intervention précoce dès la crèche couplée à une action intensive sur le langage.

Des résultats médiocres en lecture et en mathématiques

Les comparaisons internationales confirment la faiblesse des élèves français et montrent qu'ils ont fortement régressé entre 2000 et 2009 (par rapport aux autres pays). De plus, la proportion d'élèves en grande difficulté en lecture a augmenté de 33 % sur la même période, passant de 15 à 20 % et l'écart entre les élèves les moins performants et les plus performants n'a cessé de se creuser.



ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT

Évolution des performances de la France par rapport à 2000 (en points) :

	Lecture		Mathématiques	
	Performances	Classement	Performances	Classement
PISA 2000	505	13 ^e sur 43	-	
PISA 2003	496		511	16 ^e sur 41
PISA 2006	488		496	
PISA 2009	496	22^e sur 65	497	22^e sur 65
	Évolution 2000-2009 : - 9 points		Évolution 2003-2009 : - 14 points	

Source : PISA (enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires).

BÂTIR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE EN CYCLES D'APPRENTISSAGE

1. Clarifier l'organisation des cycles à l'école maternelle et élémentaire

- Intégrer la dernière année d'école maternelle ou « grande section » à l'école élémentaire.
- Réformer la terminologie afin que celle-ci corresponde à une logique de cycles.
- Réaliser les évaluations nationales en début de CE1 et en fin de CM1 pour consacrer une année entière au comblement des lacunes.

2. Repenser la prise en charge des élèves en difficultés

- Réduire de façon drastique le nombre de redoublements. Ces derniers ne seraient plus possibles au sein d'un même cycle mais uniquement lors du passage d'un cycle à l'autre.
- Assurer l'aide individualisée au sein du cadre scolaire habituel et non le soir ou en dehors de la classe.
- S'appuyer sur des travaux rigoureux et évalués permettant de faire baisser l'échec scolaire, à l'image de ceux conduits dans le cadre du programme PARLER : « Parler, apprendre, réfléchir, lire ensemble pour réussir ».

S'appuyer sur les résultats de la recherche pour vaincre l'échec scolaire

Plusieurs programmes de recherche ont prouvé qu'il est possible d'améliorer rapidement et très significativement les performances en lecture et mathématiques en utilisant les bonnes méthodes chez les jeunes enfants de 0 à 7 ans.

Le programme PARLER a pour but de réduire l'illettrisme et l'échec scolaire des enfants de familles défavorisées. Cette expérimentation s'est déroulée auprès de 200 élèves de huit classes à forte homogénéité sociale et sur une période de trois années correspondant au cycle II (de la grande section de maternelle à la fin du CE1). Elle obéit à trois principes : centrer l'intervention sur la maîtrise de la langue orale et écrite ; mettre en synergie les pratiques pédagogiques de l'école, l'implication des familles et l'intervention des éducateurs de quartiers ; garantir la continuité de l'intervention dans le temps, si

possible sur une durée de trois ans, entre la grande section et le CE1. Elle propose une méthode fondée sur l'apprentissage par la lecture à raison de six heures par semaine réparties en séances de 30 minutes chacune, l'implication des parents et la constitution de petits groupes pédagogiques composés de quatre à six élèves.

RESPECTER LE RYTHME DES ENFANTS

1. Revenir à une semaine de cinq jours de travail

- Travailler cinq jours en incluant la journée du mercredi.
- Réduire le nombre d'heures de cours par jour.
- Organiser un relais au sein de l'école en dehors des heures de cours grâce à l'intégration du travail des associations de vie scolaire.
- Garantir une dotation globale de fonctionnement (DGF) de base pour chaque école afin de limiter les inégalités entre les écoles des communes riches et celles des communes modestes. Cette dotation permettrait d'offrir un accès gratuit aux activités périscolaires pour les élèves issus de familles défavorisées.

2. Allonger l'année scolaire d'au moins deux semaines

- Adopter un nouveau calendrier prévoyant, systématiquement, huit semaines de cours et deux semaines de vacances.
- Modifier le système de « tuilage » actuel en passant de trois à deux zones.
- Réduire les congés estivaux d'au moins deux semaines.

MISER SUR LA QUALITÉ DES ENSEIGNANTS POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

1. Créer des formations en alternance pour accéder au métier d'enseignant

- Prévoir un concours d'admissibilité dès la fin de la licence pour les professeurs certifiés et pour les professeurs des écoles. L'admissibilité donnerait accès aux deux années de Master. Celles-ci s'effectueraient en alternance, avec :
 - une activité d'enseignement à mi-temps dans la discipline choisie au sein de deux établissements minimum (collège et lycée) ou à l'école primaire ;
 - une formation théorique dans la discipline dispensée ainsi que des enseignements généraux sur le métier d'enseignant ;
 - au cours des deux années de Master, les apprentis enseignants seraient rémunérés ;
 - l'admission au concours, qui s'effectuerait sous la forme d'un mémoire ou d'un oral, tiendrait compte de l'évaluation de la pratique en salle de classe ;
 - cette proposition pourrait faire l'objet, dans un premier temps, d'une expérimentation au sein de quelques académies.
- Encourager l'intégration simplifiée de cadres d'entreprise ou de la fonction publique souhaitant devenir professeurs des écoles (à bac +3) par l'intermédiaire de procédures permettant d'évaluer leur motivation et leur aptitude à diriger une classe.

2. Améliorer la politique salariale pratiquée en début de carrière

- Inverser le profil de carrière en proposant un traitement plus élevé au début et une progression plus lente par la suite afin de rendre le métier plus attractif.
- Verser des primes significatives - pouvant aller jusqu'au doublement du salaire de base – aux enseignants expérimentés pratiquant volontairement leur métier dans les zones sensibles et obtenant des résultats.

1 ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT

RÉFORMER LA GOUVERNANCE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET LE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

1. Prendre le décret d'application portant création d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) expérimentaux

Ce décret est prévu par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. Il permettrait aux établissements de construire de véritables projets pédagogiques adaptés à la sociologie de leur territoire et d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques.

2. Former des directeurs d'école exerçant un réel pouvoir de pilotage

- Mettre en place un véritable statut pour les directeurs d'école.
- Professionnaliser leur recrutement en testant leur motivation et leurs capacités à encadrer une équipe.
- Verser une prime variable aux plus méritants en fonction des résultats qu'ils auront obtenus.

3. Revoir le rôle des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

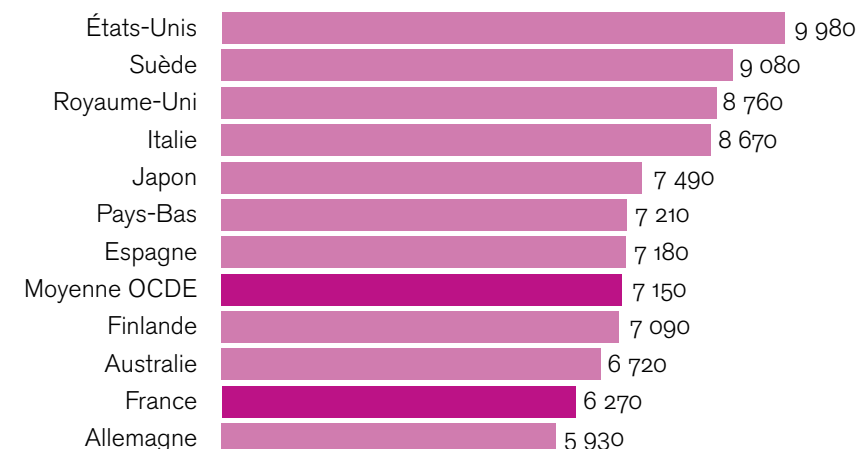
- Supprimer leur rôle d'encadrement administratif devenu obsolète en raison de la professionnalisation du métier de directeur d'école.
- Recentrer leurs missions sur les objectifs pédagogiques : inspection des enseignants fondée sur l'évaluation des élèves, organisation de la formation continue.

4. Améliorer l'efficacité pédagogique

- Rapprocher les chercheurs en éducation des enseignants grâce à des formations, un suivi régulier et la constitution de plate-formes d'échanges de bonnes pratiques pédagogiques.
- Développer une évaluation externe rigoureuse des décisions envisagées sur la base d'une comparaison entre les résultats obtenus au sein d'un groupe « test » avec la réalité constatée au sein d'un groupe « témoin » plus important.
- Élaborer une courbe de référence permettant aux enseignants de situer le niveau et la progression de leurs élèves par rapport à une moyenne nationale.

L'investissement de la France dans le premier degré est inférieur à la moyenne de l'OCDE

Dépenses pour un élève de l'élémentaire
Public et privé, en équivalents-dollars (2008)



Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*.

5. Généraliser le numérique à l'école

L'espace numérique de travail (ENT) est un ensemble intégré de services numériques, choisis, organisés et mis à la disposition de la communauté éducative par les établissements scolaires. Il offre un point d'accès unique pour les enseignants, les parents et les élèves. Il permet également aux établissements de réduire leur consommation de papier, de transmettre des informations en temps réel et d'améliorer l'organisation de la vie scolaire.

- Promouvoir l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les cycles d'enseignement.
- Créer des « catalyseurs numériques », faisant le lien entre les éditeurs de manuels numériques et les collectivités territoriales, pour garantir l'interopérabilité des différentes versions existantes, et définir des référentiels communs. Le financement de ces catalyseurs pourrait être assuré par le versement d'une petite somme par les utilisateurs.
- Confier au Conseil national du numérique la mission de réfléchir à une nouvelle chaîne de valeur de la conception et de la production de contenus éducatifs mis sur le marché pour les ENT.

1 ÉRIGER L'ÉCOLE PRIMAIRE EN PRIORITÉ DU QUINQUENNAT

Expérimenter et évaluer les politiques publiques : l'exemple des *Orchestres à l'école*

L'Institut Montaigne pense nécessaire de développer de nouveaux modes d'action publique. L'expérimentation au plus près du terrain, l'évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre, le chiffrage de leur impact budgétaire sont autant d'outils au service de l'action publique.

L'évaluation scientifique de l'activité d'associations ou de politiques publiques n'est pas une pratique suffisamment répandue en France. Comme le font d'autres pays ou certains chercheurs français à l'étranger (Esther Dufo du MIT par exemple), ou plus récemment comme cela a été pratiqué à l'instigation de Martin Hirsch, les différents acteurs devraient systématiser la mesure objective de l'impact des dispositifs sur les populations concernées, dès lors que des fonds publics sont en jeu, afin d'en vérifier l'utilité et l'efficacité.

L'évaluation des expériences éducatives est une nécessité. Elle permet dans un premier temps de produire des données précises qui donnent une mesure objective de l'impact d'un programme ou d'une réforme. Par exemple, les programmes de prévention de l'illettrisme et de l'échec scolaire PARLER et PARLER BAMBIN conduits par Michel Zorman à Grenoble (cf. le rapport de l'Institut Montaigne *Vaincre l'échec à l'école primaire*, avril 2010) ont pu prouver leur grande efficacité grâce à une évaluation scientifique rigoureuse sur une période de trois ans, entre 2005 et 2008.

Une première évaluation de l'impact de l'association *Orchestres à l'école* sur les capacités cognitives (résultats scolaires, etc.) et les capacités non cognitives (confiance en soi, respect des autres, écoute, ambition, etc.) des élèves a été conduite par l'Institut Montaigne en 2010. Les résultats sont significatifs : participer à un orchestre à l'école a un effet notable sur la moyenne générale ainsi que sur la note de vie scolaire d'une part, sur l'attitude des élèves à l'égard de l'école, sur leur niveau d'ambition ou encore sur la confiance envers les autres d'autre part.

Pour l'association *Orchestres à l'école*, après onze années d'existence de ce dispositif, la démarche d'évaluation par un tiers constitue une étape cruciale. En effet, il s'agit non seulement d'infirmier ou de confirmer l'effet positif des orchestres sur les enfants à l'école, mais également d'obtenir une première mesure de leur impact sur les capacités cognitives et non cognitives des élèves qui en bénéficient. Afin d'aller plus loin dans cette évaluation et d'en garantir la qualité, l'Institut Montaigne, en lien avec le département d'économie de Sciences Po, sous la responsabilité du professeur Yann Algan, entend lancer une nouvelle évaluation à la rentrée 2012 respectant les principes de l'évaluation aléatoire et conduite dans plusieurs collèges et écoles primaires français.

A lire : *Première évaluation de l'impact des Orchestres à l'école (Automne 2010)*, Note, novembre 2010

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Le défi numérique : comment renforcer la compétitivité de la France*, Rapport, mai 2011
- *Vaincre l'échec à l'école primaire*, Rapport, avril 2010
- *Écoles primaires en ZEP : faire plus et différemment*, Note, septembre 2006





2

LEVER LES POINTS DE BLOCAGE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

En France, plus de trois millions de personnes sont confrontées à la problématique du mal-logement. En raison d'une insuffisance chronique de l'offre, de la hausse continue des prix de l'immobilier et du développement de la « décohabitation », le marché du logement se caractérise par la constitution de « goulets d'étranglement » et par la multiplication de phénomènes dits de « file d'attente ».

Le logement constitue un bien de première nécessité et une condition essentielle pour réussir à l'école, fonder une famille, trouver un emploi et participer pleinement à la vie sociale. Le bon fonctionnement du marché du logement permet également de faciliter la mobilité professionnelle et de construire de véritables « parcours résidentiels ».

Pour des raisons d'efficacité, l'Institut Montaigne a choisi de se concentrer sur deux points de blocage au sein de la chaîne du logement : la faible mobilité du parc locatif social et l'absence d'une offre locative accessible suffisamment abondante dans le parc privé.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ AU SEIN DU PARC LOCATIF SOCIAL

1. Repenser les loyers dans le parc HLM en introduisant le concept de « loyer mutuel »

- Déconnecter le niveau du loyer dans le parc HLM du mode de financement initial afin de l'adapter aux situations individuelles.
- Introduire, au sein d'un ensemble immobilier, le concept de loyer mutuel. Celui-ci évoluerait en fonction des revenus des ménages. Ainsi, le loyer mutuel serait sensiblement plus élevé que le loyer HLM « normal » pour les ménages aux revenus les plus élevés du parc (il pourrait même être proche du prix du marché pour les ménages les plus « aisés ») et, en revanche, plus faible pour les ménages les plus modestes. Cette mutualisation devrait globalement assurer l'équilibre financier au niveau de l'ensemble immobilier considéré. Elle nécessiterait toutefois qu'une aide à la personne au moins égale au niveau actuel soit maintenue.

Avancée législative

L'article 1 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dispose que « la convention d'utilité sociale peut prévoir, à titre expérimental, pour sa durée, un dispositif permettant de moduler les loyers en fonction des revenus des locataires nonobstant les plafonds de loyers fixés par les conventions conclues en application de l'article L. 351-2 ou résultant de la réglementation en vigueur.

Ces loyers ne peuvent excéder une part des ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer. Le minimum et le maximum de cette part sont déterminés par décret en Conseil d'État. »

Un dispositif proche du loyer mutuel a également été expérimenté par un grand bailleur social. Les premiers résultats de cette expérimentation sont très prometteurs.



2. Favoriser la mobilité en matière de logement

- Créer une « prime à la mobilité » pour inciter les locataires les plus aisés à s'orienter vers le parc privé. Cette prime pourrait permettre de prendre en charge les frais d'agence et de déménagement. Elle serait également dégressive dans le temps : plus le départ serait rapide, plus elle serait élevée et inversement.
- Multiplier les possibilités d'échange de logements entre locataires d'un logement social – même entre différents ensembles immobiliers et entre différents bailleurs sociaux – et simplifier les procédures.
- Traiter les demandes de mutation selon des procédures accélérées et non pas comme s'il s'agissait de demandes initiales.
- Mettre en place une bourse d'échanges de logements sociaux sur Internet.

MOBILISER LE PARC LOCATIF PRIVÉ EN FAVEUR DES PLUS MODESTES

1. Mieux faire connaître les conventions à loyers maîtrisés

Le conventionnement ANAH (Agence nationale de l'habitat), associé au dispositif fiscal « Borloo ancien », fonctionne selon le principe suivant : une convention est conclue entre l'ANAH et le bailleur privé aux termes de laquelle celui-ci s'engage à louer son logement à des locataires sous conditions de ressources et à des niveaux de loyers inférieurs aux loyers du marché, dits « loyers maîtrisés ». En contrepartie, le propriétaire-bailleur bénéficie d'une déduction fiscale spécifique sur ses revenus fonciers.

- Organiser régulièrement des campagnes d'information ciblées à destination des propriétaires privés pour les informer de l'existence et des avantages des conventions à loyers maîtrisés.
- Lancer, en parallèle, une grande campagne de sensibilisation sur le rôle et la contribution du parc locatif privé dans la création d'une offre de logements accessibles aux ménages modestes.
- Proposer, sur tout le territoire, un « kit complet » de services (montage des dossiers de convention à loyer maîtrisé, mobilisation d'une garantie d'impayés, gestion locative, relogement, etc.) aux propriétaires privés.

2. Rendre les conventions à loyers maîtrisés plus attractives

- Réduire le coût de la garantie des risques locatifs (ou GRL), voire la rendre gratuite pour les propriétaires qui acceptent de louer à des ménages disposant de faibles revenus.
- Définir une grille plus fine de loyers maîtrisés afin de mieux prendre en compte la réalité des marchés locaux. Celle-ci permettrait de procéder à des ajustements à la hausse ou à la baisse en fonction des territoires et de leur sociologie.
- Moduler plus fortement la déduction fiscale spécifique à la fois en fonction de l'effort de modération de loyer consenti par le propriétaire et en fonction de l'état du marché. Ainsi, plus le loyer serait modéré et plus le marché serait tendu, plus la déduction fiscale serait importante.
- Prévoir une exonération totale d'impôt sur les revenus issus de logements conventionnés relevant de la catégorie « loyer social » ou « loyer très social » et situés dans les zones où le marché est le plus tendu.
- Sortir les logements conventionnés à « loyer social » ou « très social » de l'assiette de l'ISF pour toute la durée de la convention.

- Créer un dispositif temporaire et dérogatoire au sein des marchés les plus tendus permettant d'offrir aux propriétaires-bailleurs un niveau de loyer attractif et des services renforcés en échange de l'accueil des ménages les plus fragiles. L'État et les collectivités locales s'engageraient à payer le différentiel de loyer pour que le taux d'effort des ménages logés soit acceptable.

3. Clarifier les règles de sortie des conventions

- Faire en sorte qu'à la fin de la convention, le bailleur puisse continuer à bénéficier de ses avantages pour toute la durée de bail. Son engagement ne pourrait pas être prolongé au-delà de cette période.
- Donner la possibilité au bailleur de revenir rapidement à un niveau de loyer proche de celui du marché à l'expiration de la convention, dans l'hypothèse bien sûr, où il ne bénéficierait plus de ses avantages.
- Garantir au bailleur le droit de récupérer son logement à la fin de la convention en désignant un responsable chargé du relogement du locataire (préfet, organismes HLM). Dans le cas où une solution de relogement ne serait pas trouvée, l'État ou les collectivités locales s'engageraient à verser au propriétaire le différentiel entre le loyer conventionné et le loyer du marché.
- Créer une prime en faveur des propriétaires qui acceptent de reconduire le conventionnement.

PUBLICATION DE RÉFÉRENCE

– HLM, parc privé : deux pistes pour que tous aient un toit, Note, juin 2008



Depuis trente ans, la France se caractérise par un taux de chômage élevé, notamment chez les plus jeunes et chez les seniors. Les causes de ce phénomène sont nombreuses et souvent communes à l'ensemble des pays européens. D'autres, en revanche, sont spécifiques à la France et se traduisent par des déséquilibres persistants.

Source de précarité, le contrat à durée déterminée (CDD) est devenu la principale variable d'ajustement sur le marché du travail et la réponse tactique à un problème structurel. Ainsi, en 2009, la part des CDD dans les embauches était de 79,5 %, après avoir été constamment supérieure à 70 % depuis 2002. Or, il apparaît que cette dualité du marché du travail, érigée en système, n'offre ni sécurité à l'employé, ni flexibilité à l'employeur.

Par ailleurs, malgré une succession de réformes, le système français de formation professionnelle continue de produire d'importants effets pervers : inefficacité de l'obligation légale de financement, complexité des dispositifs, insuffisance des certifications, inégalité d'accès, absence de ciblage. Au lieu d'être un outil au service de la promotion sociale, la formation professionnelle, qui représente chaque année 30 milliards d'euros, ne fait bien souvent que reproduire, voire aggraver, les inégalités entre les salariés.

Face à la brusque augmentation du chômage à la suite des deux chocs pétroliers, la France a préféré rationner le travail en concentrant l'activité sur les 25-55 ans plutôt que d'essayer de stimuler l'activité. Trente ans plus tard, les conséquences de ce choix continuent de se faire sentir sur le marché du travail.

Enfin, aucune réforme d'envergure du marché du travail ne saurait être menée sans une participation active des représentants des salariés comme du patronat. En France, le dialogue social semble en panne. La France est le pays de l'OCDE où le taux de syndicalisation est le plus bas. L'enjeu de la reconquête des adhérents et de la légitimité des partenaires sociaux est crucial.

FAIRE DU CDI LA NORME EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

1. Généraliser le CDI en prévoyant un nouveau cas de rupture du contrat

- Supprimer le CDD et le remplacer par un contrat à durée indéterminée « à objet initial défini ».
- Prévoir un mécanisme global d'assouplissement des conditions de rupture du CDI lorsque celui-ci est conclu en lieu et place d'un CDD. Ce nouveau motif de rupture pourrait être la réalisation de l'objet initial défini.

2. Prévoir une période d'expérimentation adaptée

La généralisation du CDI est une telle rupture dans le droit du travail et les pratiques des entreprises qu'elle nécessite la mise en place, au préalable, d'une expérimentation rigoureuse afin d'en évaluer l'efficacité.



FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE NOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

1. En finir avec le système « former ou payer »

- Remplacer l'obligation légale de financement par un système de subventions.
- Moduler les subventions en fonction d'objectifs économiques et sociaux clairement définis : formation des seniors, des jeunes, des moins qualifiés, etc. Ces subventions auraient pour conséquences de réduire le coût des formations, de les cibler vers ceux qui en ont le plus besoin et d'inciter les entreprises à mieux former leurs salariés. Elles conduiraient également à une diminution des dépenses de formation les moins efficaces.
- Créer une cotisation sociale spécifiquement dédiée à la formation professionnelle, se substituant à l'obligation légale, afin de diminuer le coût à la charge des finances publiques. Le montant de la nouvelle cotisation serait inférieur à celui de l'obligation légale.

2. Instituer un « chèque-formation » au bénéfice des chômeurs

Le « chèque-formation », financé par la nouvelle cotisation dédiée à la formation professionnelle, permettrait aux demandeurs d'emplois de bénéficier d'une subvention « formation » calculée en fonction de leur distance à l'emploi. Ainsi, un chômeur de longue durée se verrait allouer une somme plus importante et ferait l'objet d'un accompagnement renforcé.

3. Transférer aux URSSAF la collecte de la cotisation spécifique

- Faire de l'URSSAF le collecteur quasi-universel des cotisations assises sur la masse salariale.
- Encourager les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) à se spécialiser dans des fonctions de conseil, d'ingénierie et de mise en commun des fonds, mais de façon optionnelle, comme c'est le cas en Allemagne.

4. Évaluer et certifier les formations

Les agences chargées de certifier les formations devraient être totalement indépendantes des prestataires et/ou des financeurs des activités auxquelles elles accordent des labels.

3. Créer pour tous les actifs un « compte individuel de développement des compétences »

Ce compte serait la propriété de chaque actif et lui permettrait d'investir, dans le cadre d'une démarche individuelle (volontaire ou en liaison avec son entreprise), dans des actions de développement de ses compétences.

Ce compte serait abondé tout au long de la vie professionnelle selon différentes modalités :

- abondement par l'État au moyen d'un « crédit formation initiale » qui serait inversement proportionnel à la durée de la formation initiale dont a bénéficié l'actif ;
- abondement par la région dans le cadre de certaines politiques publiques ;
- abondement par l'entreprise dans le cadre d'un plan de développement concerté, décidé conjointement par l'entreprise et le salarié ;
- possibilité d'abondement individuel, en fonction du plan de développement décidé avec l'entreprise : par exemple, une fraction de rachat de la RTT, une fraction de l'intéressement, du salaire, des primes ou du 13^e mois.

DÉVELOPPER L'EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS

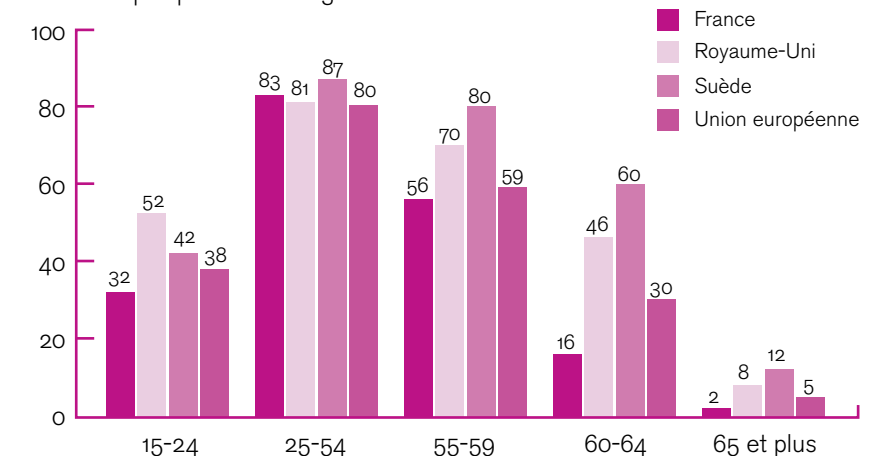
Cela revient à poursuivre trois objectifs : développer l'employabilité tout au long de la vie en offrant la possibilité à chacun de valoriser ses compétences en fonction de ses attentes et des besoins du marché du travail ; lutter contre les nombreuses rigidités qui réduisent la mobilité des salariés ; revaloriser le travail de façon à rendre le salariat et l'entrepreneuriat plus attractifs.

1. Généraliser l'alternance à tous les niveaux de la formation initiale

- Dispenser l'intégralité des formations professionnelles de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'alternance.
- Généraliser l'alternance au sein des licences professionnelles ainsi qu'en deuxième année de master (M2).
- Affecter la totalité du produit de la taxe d'apprentissage au financement des stages et des formations en alternance.
- Remplacer progressivement la taxe d'apprentissage par des circuits de financement plus courts entre les entreprises et les établissements.

Les 25-54 ans assurent 79 % des emplois en France

Taux d'emploi par classe d'âge



Source : Eurostat 2008



FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

2. Faire de la licence une véritable porte d'entrée sur le marché de l'emploi

- Prévoir un cursus professionnalisant dès la troisième année sous la forme d'un stage ou d'une expérience en alternance.
- Insister, auprès des étudiants, sur le caractère optionnel de ce cursus et sur la possibilité de reprendre normalement leurs études.

3. Développer l'employabilité des jeunes décrocheurs

- Attribuer un tuteur à chaque jeune sorti sans diplôme du système scolaire dès son inscription à Pôle emploi.
- Obliger les jeunes sans diplôme à suivre une formation à l'issue d'une période de six mois de chômage.
- Faire du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) le coordinateur des initiatives dans ce domaine.

4. Promouvoir l'amélioration des conditions de travail

S'inspirer des programmes finlandais « FINPAW » et « VETO » qui ont permis en 10 ans de modifier le comportement des employeurs et d'augmenter le taux d'emploi des seniors de 20 points en insistant sur les avantages de l'information, de la concertation et de la formation pour l'entreprise, sans multiplier les normes et les contrôles.

5. Remettre en cause la distinction entre « cadre » et « non-cadre »

Le statut de cadre est une spécificité française. Il favorise la carrière de ceux qui en bénéficient et freine la progression de celle des autres. La suppression du statut de cadre ne remettrait pas en cause les droits des personnes concernées. Elle serait précédée d'une large concertation avec le ministère du Travail, les partenaires sociaux et les branches professionnelles.

6. Lever les freins à l'activité des salariés

- Supprimer l'âge légal de départ à la retraite et généraliser le principe de la « retraite choisie ».
- Encourager les seniors à poursuivre leur activité professionnelle en augmentant le taux de décote-surcote, en allongeant la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, et en amplifiant le dispositif de retraite progressive.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Un CDI pour tous*, Etude, Céline Gleize, novembre 2011
- *Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties*, Etude, Pierre Cahuc, Marc Ferracci, André Zylberberg, octobre 2011
- *15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors*, Rapport, septembre 2010
- *Financement de la formation professionnelle : pourquoi il faut tout changer*, Note, juin 2008
- *Sortir de l'immobilité sociale à la française*, Rapport, novembre 2006
- *De la formation tout au long de la vie à l'employabilité*, Rapport, septembre 2003



4

BÂTIR UN DIALOGUE SOCIAL MODERNE ET EFFICACE

En 2012, la France célébrera le trentième anniversaire des lois Auroux, censées développer la démocratie sociale au sein des entreprises. Trente ans après, force est de constater que le dialogue social en France est en panne. La baisse continue du taux de syndicalisation, qui est passé en 25 ans de 25 % à moins de 7 % , a considérablement affaibli la légitimité et la représentativité des syndicats. Il n'est pas rare de voir apparaître de véritables « déserts syndicaux » dans certains secteurs tels que les services, le bâtiment ou le commerce.

De surcroît, le bon déroulement du dialogue social se heurte à de nombreux obstacles : « interventionnisme » de la loi, affaiblissement de la négociation de branches, confusion des responsabilités entre ce qui relève de l'État, de l'interprofessionnel, de la branche et de l'entreprise. Certains facteurs sont structurels : désindustrialisation, développement massif de la sous-traitance, poids très important des TPE, image du syndicalisme en France. D'autres, en revanche, relèvent de l'organisation même du dialogue social dans notre pays.

Depuis 1999, les partenaires sociaux et l'Etat ont engagé un processus de réforme ayant donné lieu à une multitude de discussions, de rapports et de réformes. Les lois du 4 mai 2004, du 31 janvier 2007 et du 20 août 2008 ont permis de consacrer de réelles avancées. Cependant, le chantier reste encore très largement ouvert.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DES SYNDICATS

1. Développer les incitations à l'adhésion

- Créer un chèque syndical éventuellement complété par des exonérations renforcées. En début d'année, chaque salarié recevrait un « chèque syndical » représentant deux heures de travail. Il pourrait ensuite le remettre ou non à l'organisation syndicale de son choix. Mis en place en 1990 par la société AXA, le chèque syndical a, depuis cette date, fait la preuve de son efficacité.
- Inciter les syndicats à mettre en commun leurs moyens pour développer des services de proximité notamment en direction des salariés isolés, précaires ou saisonniers.

2. Réformer le financement des organisations syndicales

- Substituer, progressivement, le financement par les cotisations au financement par des subventions publiques en prévoyant de fortes incitations à la syndicalisation des salariés.
- Réintégrer, au sein des subventions publiques, le coût des fonctionnaires détachés au sein des syndicats de façon à garantir une plus grande transparence.

3. Renforcer la légitimité du dialogue social

- Établir, chaque année, au sein des entreprises, un bilan concerté de la qualité du dialogue social, de son fonctionnement quotidien, et le communiquer ensuite à l'ensemble des salariés.
- Limiter le cumul des mandats à hauteur de 50 % d'une activité à temps plein de façon à ce que les représentants du personnel ne soient pas coupés des réalités du monde du travail.
- Limiter à deux le nombre de mandats successifs au sein d'une même instance afin d'accélérer le renouvellement des élus.

4 BÂTIR UN DIALOGUE SOCIAL MODERNE ET EFFICACE

4. Développer l'autonomie contractuelle des syndicats

- Créer un champ spécifique uniquement réservé à la négociation collective en s'appuyant sur l'article 34 de la Constitution qui dispose que « la loi détermine les principes fondamentaux (...) du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale ».
- Permettre, en l'absence de disposition législative contraire, à un accord collectif de déroger à la loi, y compris lorsqu'il ne lui est pas plus favorable.
- Simplifier et clarifier l'articulation actuelle de la négociation collective (entreprise, branche et interprofession).

Le partenariat social allemand

Le partenariat social allemand s'appuie sur deux piliers :

- la forte autonomie contractuelle des partenaires sociaux garantie par l'article 9 de la Loi fondamentale. Les partenaires sociaux disposent du monopole de la négociation des conditions de travail et de rémunération notamment ;
- la cogestion, c'est-à-dire la participation des salariés aux côtés des représentants du capital dans les instances décisionnelles. Elle s'exerce au niveau de l'établissement au sein du *Betriebsrat* où s'organisent la production et la vie de travail, et à celui de l'entreprise en tant qu'entité juridique où se prennent les décisions stratégiques de gestion. Ce système ménage un espace de dialogue extrêmement large.

Grève et défense des acquis sociaux en Allemagne :

Le conflit social ouvert ne détient qu'une place marginale et accidentelle et les grèves ne se pratiquent qu'en dernier recours, lors d'une renégociation délicate d'une convention, et au seul niveau de la branche concernée. Leur déclenchement est conditionné à la consultation préalable des adhérents. Et le patronat, grâce à la technique du *lock-out*, dispose d'un outil pour prévenir d'éventuelles dérives du mouvement. Les deux partenaires disposent donc de moyens de pression mutuels, si bien qu'ils ont un intérêt commun à la négociation.

Évolutions récentes du modèle social allemand :

La réunification et l'accélération de la mondialisation financière dans les années 1990 ont représenté d'immenses défis pour le modèle social allemand. Parfois qualifié d'anachronique, et souvent jugé obsolète face aux exigences de rentabilité et de libre circulation des capitaux, le modèle social allemand a, *in fine*, prouvé qu'il était un atout plus qu'un frein pour la compétitivité du pays. Pour être en adéquation avec la conjoncture économique, des accords d'un genre nouveau ont émergé sous le terme de « Pacte social de compétitivité », avec pour objectif de concilier les intérêts du patronat et des salariés pour maintenir la compétitivité allemande. Les partenaires sociaux ont consenti à des concessions salariales en échange de garanties d'emplois.

Si aujourd'hui le système social allemand ne constitue plus le modèle évident, l'Allemagne n'en demeure pas moins le « premier laboratoire social d'Europe » selon René Lasserre. Et un exemple dont il est possible de s'inspirer.

Source : *Reconstruire le dialogue social*, Institut Montaigne, Rapport, juin 2011.

MODERNISER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

1. Redéfinir le fonctionnement des instances représentatives

- Distinguer ce qui relève de la gouvernance de l'entreprise de ce qui relève de la stratégie d'ensemble pour gagner en lisibilité entre les instances représentatives et éviter qu'un même sujet soit traité à plusieurs reprises.
- Créer, pour y parvenir, une instance stratégique où seraient notamment présents les représentants du *top management*. Celle-ci serait consacrée à la stratégie de l'entreprise, à l'évolution de l'organisation du travail ainsi qu'à la protection de la santé des salariés.
- Créer une nouvelle instance de proximité, se substituant aux délégués du personnel et aux CHSCT sous leur forme actuelle.
- Édicter un principe clair de subsidiarité de façon à ce qu'un même sujet ne puisse pas être abordé par les deux instances.

2. Accompagner le développement professionnel des représentants

Le statut de représentant du personnel ne peut pas se limiter à l'attribution de crédits d'heures et à une protection particulière contre le licenciement. Si, comme le propose l'Institut Montaigne, les fonctions de représentation du personnel doivent être limitées dans le temps, il est nécessaire qu'elles se traduisent par l'acquisition de nouvelles compétences et par la valorisation de l'expérience acquise.

- Valider les compétences transférables acquises au cours de l'exercice des fonctions de représentant.
- Accompagner systématiquement la prise de fonction par une formation adaptée du représentant sur l'environnement économique, juridique et stratégique de l'entreprise.
- Mettre en place un entretien individuel annuel pour évaluer les besoins en formation, les perspectives d'évolution professionnelle ou encore les conditions d'exercice du mandat de représentant.
- Réaliser un point, tous les trois ans, avec les fédérations, sur la situation des représentants de haut niveau.

PUBLICATION DE RÉFÉRENCE

– *Reconstruire le dialogue social*, Rapport, juin 2011



5

OUVRIR LES ENTREPRISES À LA DIVERSITÉ

INCITER LES ENTREPRISES À PRATIQUER L'ÉGALITÉ POSITIVE

Dans le prolongement de la démarche engagée par l'Institut Montaigne, les propositions suivantes ont pour objectif d'inciter les entreprises, sur une base volontaire, à garantir un niveau minimum de diversité au sein de leurs effectifs. Les quotas étant contraires aux principes républicains, tout l'enjeu consiste à rétablir une forme d'équité dans l'accès à l'emploi. Comme le démontrent régulièrement les exemples étrangers, la diversité est une chance pour l'entreprise et présente de nombreux avantages : découverte de nouveaux talents, amélioration des relations de travail, meilleure connaissance des marchés internationaux.

La Charte de la diversité

Lancée en 2004, la Charte de la diversité compte aujourd'hui près de 3 500 signataires, contre 1 500 seulement au 1^{er} mars 2007. Selon une étude réalisée au cours de l'année 2010 auprès d'un millier d'entre eux, il apparaît que :

- près des trois quarts des entreprises signataires ont mis en place au moins un outil contribuant à la lutte contre les discriminations à l'embauche ;
- la moitié des entreprises ont institué une action favorisant le recrutement de profils diversifiés ;
- une grande entreprise sur trois favorise la diversité au sein de son écosystème (fournisseurs, clients, éducation) ;
- un tiers des entreprises de plus de 50 salariés suit des plans d'actions « diversité » en lien avec les représentants du personnel.

1. Encourager les entreprises cotées à inscrire dans leur bilan social les actions menées en faveur de la diversité.

Cet engagement pourrait impliquer d'y faire figurer la photographie des 20 ou 30 premiers cadres de l'entreprise.

2. Évaluer régulièrement les pratiques des ressources humaines en matière d'embauche, de promotion et de formation.

Ceci permettrait également de les faire évoluer pour garantir une non-discrimination totale à l'embauche.

5 OUVRIR LES ENTREPRISES À LA DIVERSITÉ

MOBILISER LA SPHÈRE PUBLIQUE

1. Intégrer dans le droit une « clause d'inclusivité »

Cette clause permettrait à l'État de conditionner, pour les entreprises de plus de 500 salariés, l'attribution de marchés publics et le versement de subventions au respect d'engagements inscrits dans la Charte de la diversité.

2. Ouvrir la fonction publique à la diversité

L'État serait encouragé à mettre en place des dispositifs spécifiques destinés à favoriser la diversité au sein des concours tout en respectant strictement les critères fondamentaux de compétences, de qualification et de mérite.

3. Encourager la délocalisation d'activités à fort potentiel d'employabilité vers les zones urbaines sensibles (ZUS)

L'enclavement des zones urbaines sensibles, dans lesquelles se concentrent les minorités, accentue l'éloignement des bassins d'emploi. La délocalisation de certaines activités faisant appel à une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée vers les ZUS présenterait de nombreux avantages : hausse des rentrées fiscales des communes les plus démunies, rapprochement des lieux d'emploi de la population, émergence de nouvelles activités économiques (restauration, services).

4. Autoriser la mise en place de dispositifs statistiques permettant d'appréhender la diversité visible

5. Évaluer et communiquer sur le gâchis que représente la discrimination pour les employeurs et pour la société

OUVRIR L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL

L'objectif est de compenser les handicaps dont souffrent certains individus en raison de leurs origines grâce à des formations adaptées ou à une politique d'orientation mieux ciblée.

1. Instituer, pour les jeunes en situation d'échec, un entretien systématique de réorientation auprès d'une commission mixte associant enseignants, conseillers d'orientation et services de l'emploi

2. Lancer un plan d'orientation et de formation aux « 20 métiers de demain »

Ce plan proposerait la création d'une filière d'études secondaires, complémentaire à la filière générale, directement axée sur la formation à l'un des « 20 métiers » pour lesquels les besoins seront en forte croissance au cours des dix prochaines années. Cette formation accessible dès la 4^{ème} serait à l'enseignement secondaire ce que le BTS est aux universités. Sélective à l'entrée, sanctionnée par un diplôme reconnu, elle présenterait l'avantage de déboucher de façon quasi-certaine sur un emploi stable à la sortie. Une expérimentation pourrait être lancée en priorité au sein des ZUS et des zones d'éducation prioritaire (ZEP).

3. Conclure des accords avec les branches professionnelles et les corps de métiers pour accompagner ces diplômés dans leur recherche d'emploi

Ces accords pourraient prévoir le principe d'une « réserve d'emplois » au profit de ces diplômés, l'intervention d'un formateur professionnel au sein des collèges et des lycées, et la définition des contenus des programmes. L'objectif est de garantir une « continuité » entre la fin de la formation et l'obtention du premier emploi.

4. Généraliser l'initiation à la création d'entreprise au sein des ZEP

Cette initiation, éventuellement optionnelle, offrirait aux jeunes issus des ZEP une bonne vision des difficultés du monde du travail, du fonctionnement d'une entreprise et de leur environnement économique. Elle leur permettrait également de valoriser leurs talents.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Banlieue de la République*, Gilles Kepel, Leyla Arslan, Sarah Zouheir, octobre 2011
- *Comment déghettoiser les «quartiers» - Un exemple concret : les Bosquets à Montfermeil*, Note, juin 2009
- *Ouvrir la politique à la diversité*, Note, janvier 2009
- *Ni quotas, ni indifférence : l'entreprise et l'égalité positive*, Note, octobre 2004
- *Des entreprises aux couleurs de la France*, Claude Bébéar, Rapport, La documentation française, novembre 2004
- *Les oubliés de l'égalité des chances*, Rapport, janvier 2004

6

ENCOURAGER LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

La vitalité des associations et des fondations en France est remarquable. Dans un environnement associatif relativement serein avec la création de fondations et de fonds de dotation qui s'accélère et le nombre d'associations qui ne cesse de croître, c'est la solidarité, la responsabilité et l'engagement personnel qui gagnent du terrain. Aujourd'hui, les cadres juridiques et fiscaux sont stabilisés. Ils sont satisfaisants et sans doute serait-il dangereux de vouloir les réformer sans vision globale et cohérente, par fragments dispersés et surtout sans concertation.

Les associations et fondations valorisent en moyenne trois fois le montant des dons reçus grâce au bénévolat et aux dons en nature et en services. Depuis 2008, les générosités financières ont été impactées essentiellement par :

- La loi TEPA
- La création du fonds de dotation ;
- La création des fondations universitaires, partenariales et de coopération scientifique.

Il est important de maintenir une véritable stabilité fiscale et de ne pas remettre en cause les dispositifs actuels qui permettent de générer un accroissement modeste mais régulier des dons malgré la crise.

En termes de dons d'argent et de bénévolat, la France se situe à un niveau simplement honorable ; elle pourrait faire beaucoup plus encore pour se hisser au niveau des pays les plus solidaires de l'Union européenne. Depuis une dizaine d'années, l'Institut Montaigne alimente la réflexion sur la générosité du public en France. Certaines de ses propositions relatives à la générosité publique et aux fondations ont déjà été mises en œuvre avec l'adoption en 2003 de la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations et aujourd'hui 18 millions de personnes sont investies dans le bénévolat en France, soit 36 % de la population des plus de 15 ans.

Malgré ce fort engagement associatif, le montant total des dons français reste modeste par rapport à ce qui est observé dans d'autres pays comme les États-Unis. Seulement 1 foyer français sur 7 est donateur, à hauteur de 354 euros par an. Pourtant, notre pays accorde au don des réductions fiscales afin d'accélérer le nécessaire développement. Les freins d'ordre historique et culturel ne sont plus suffisants pour justifier le retrait de la générosité française par rapport à celle de pays comparables. L'assouplissement d'un certain nombre de dispositions juridiques et administratives permet à la France de bénéficier d'un des dispositifs les plus favorables en Europe dans le domaine de la philanthropie.

1. Faire de la générosité publique une cause nationale

Chaque année, le Premier ministre agréé une campagne en tant que « grande cause nationale ». Ceci ouvre droit à la diffusion gratuite de messages sur les antennes des entreprises publiques de radio et de télévision.

- Accorder le label « grande cause nationale » à une campagne destinée à promouvoir toutes les générosités (dons d'argent, de temps, d'organes, etc.).
- Informer les Français sur le dispositif fiscal très complet mis en place par le gouvernement pour les inciter à se montrer plus généreux et sur les contrôles – obligés et volontaires – qui leur permettent de donner en confiance.
- Placer l'opération sous la tutelle de « France Générosités » qui représente 75 des associations et fondations les plus importantes de France.



ENCOURAGER LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

2. Engager le citoyen dans la vie associative

- Impliquer les systèmes éducatifs dans l'engagement précoce des jeunes en mobilisant l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et le monde associatif.
- Inciter les entreprises à encourager l'engagement bénévole de leurs salariés et à mettre en place de véritables préparations à la retraites.
- Favoriser le bénévolat des demandeurs d'emploi pour accélérer leur retour à l'emploi.
- Accélérer la mise en place d'un réseau territorial de soutien au bénévolat.

3. Lever les obstacles juridiques à la transmission du patrimoine

Il apparaît que la « réserve héréditaire » – autrement dit la part des biens et des droits successoraux réservée aux héritiers – constitue aujourd'hui un obstacle aux dons. L'Institut Montaigne souhaite donc que les self-made-men français puissent faire prévaloir l'intérêt général en léguant la fortune acquise de leur vivant à des institutions philanthropiques.

- Modifier l'article 913 du Code civil de façon à autoriser tout individu, ayant acquis sa fortune de son vivant, à léguer l'ensemble de ses biens à une ou plusieurs institutions philanthropiques.
- Exclure de ce nouveau régime les « biens réservés », c'est-à-dire ceux en provenance des ascendants.
- Confier au conjoint survivant non divorcé, marié sous un régime de séparation de biens, l'usufruit du quart des biens autres que ceux réservés.
- Ouvrir la possibilité à tout descendant qui, du fait des libéralités accordées, se trouverait dans l'incapacité de mener une vie décente de saisir le tribunal de grande instance et d'obtenir, des institutions bénéficiaires, le versement d'une rente, révisable en fonction de sa situation.



PUBLICATION DE RÉFÉRENCE

- *Pourquoi Bill Gates et Warren Buffett ne peuvent pas faire d'émules en France...*, Note, mai 2011
- *Engager le citoyen dans la vie associative*, Rapport, novembre 2008
- *Engagement individuel et bien public*, Rapport, avril 2004



RÉFORMER L'ACTION PUBLIQUE





Le « modèle social » français vieillit mal. Les grands équilibres qui le sous-tendent sont progressivement remis en cause par une série de facteurs endogènes et exogènes : développement de la concurrence internationale, insuffisance des réformes structurelles, permanence d'un chômage de masse, vieillissement de la population. Le financement de la protection sociale, reposant essentiellement sur le travail et sur l'endettement, menace directement la compétitivité de nos entreprises.

Les chiffres sont sans appel : la charge des pensions pour le budget de l'État devrait doubler entre 2000 et 2020 pour passer de 30 milliards d'euros à 60 milliards d'euros, puis tripler à l'horizon 2040 pour frôler les 90 milliards d'euros, soit environ six points du PIB d'aujourd'hui. De surcroît, la France compte actuellement un million de fonctionnaires de plus qu'en 1982, soit une hausse de 24 % contre un peu moins de 12 % pour l'emploi total. Une rapide comparaison internationale démontre que notre pays compte 30 % d'enseignants, de policiers et de fonctionnaires des impôts de plus que la moyenne européenne. Si la France revenait à un niveau de dépense publique comparable à celui de ses principaux partenaires, elle économiserait sept points de PIB, soit 100 milliards d'euros, soit trois années de croissance.

Face à cette situation, la majorité issue des élections législatives de 2007 a clairement affiché son souhait de réformer en profondeur le modèle social français. Ceci a donné lieu à quelques réformes emblématiques telle que l'autonomie des universités, mais l'élan réformateur des premiers mois s'est ensuite essouffé en raison des attermoissements de la majorité, de la puissance des corporatismes et surtout de la crise économique de 2008.

Pour l'Institut Montaigne, il ne s'agit pas de remettre en cause un modèle social qui participe directement de la compétitivité de notre pays. En revanche, il est urgent d'en améliorer l'efficacité en s'appuyant sur l'innovation, l'information, l'évaluation et la simplification. Dans un contexte de crise de l'endettement, l'efficacité n'est pas l'ennemie de la solidarité. Elle permet, au contraire, d'allouer les moyens au plus juste en traitant les causes et non uniquement les conséquences.

L'Institut Montaigne pense nécessaire de développer de nouveaux modes d'action publique. L'expérimentation au plus près du terrain, l'évaluation des politiques mises en œuvre, le chiffrage de leur impact budgétaire sont autant d'outils au service des politiques publiques. A travers des opérations comme celle du chiffrage des programmes des différents candidats à la présidentielle de 2012, l'Institut Montaigne a souhaité contribuer à la campagne en apportant des éléments rigoureux et transparents au débat public. Évaluer l'action publique, c'est aussi permettre d'opérer un rapprochement entre le monde de la recherche et celui des acteurs de terrain au service de l'amélioration des politiques mises en œuvre, dont l'efficacité doit être mesurée et éprouvée.



1 MIEUX GÉRER ET CONTRÔLER L'ENDETTEMENT PUBLIC	PAGE 81
2 RÉDUIRE LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	PAGE 85
3 SANTÉ : ÉVALUER PLUS POUR SOIGNER MIEUX	PAGE 87
4 RETRAITES : POUR EN FINIR AVEC LES REPLÂTRAGES	PAGE 93
5 RESPECTER ET DÉFENDRE LES LIBERTÉS PUBLIQUES	PAGE 99
6 FAIRE DE LA DIVERSITÉ UNE CHANCE POUR NOTRE DÉMOCRATIE	PAGE 103



1

MIEUX GÉRER ET CONTRÔLER L'ENDETTEMENT PUBLIC

La dégradation des finances publiques, qui a trop longtemps laissé indifférents les décideurs publics et les investisseurs, est redevenue une préoccupation majeure. Si la France bénéficie encore de conditions raisonnables pour accéder aux marchés de capitaux, notre pays demeure sous la menace d'un emballement du coût de sa dette.

Dans un contexte de tensions croissantes sur les marchés, il convient d'examiner des voies alternatives pour financer et refinancer une partie de notre dette. La France bénéficie, à cet égard, d'un atout de taille : le taux d'épargne des ménages s'élevait à 16 % en 2009. Il s'agit de l'un des niveaux les plus élevés de la zone euro.

Dans le but de mobiliser cette épargne domestique, peu sollicitée, l'Institut Montaigne propose la création de « Bons d'épargne », souscrits par des résidents, s'inscrivant dans le droit fil des « rentes d'État » créées sous François I^{er} et émises, ponctuellement, jusqu'à la 3^{ème} République. Ils permettraient à l'État de domestiquer sa dette et d'en reprendre, progressivement, le contrôle.

1. Créer des « Bons d'épargne » proposés aux seuls particuliers

Ces titres perpétuels et négociables ne comporteraient pas d'échéance de remboursement. Ils seraient susceptibles d'être cédés librement par leurs détenteurs sur le marché. Ils ne seraient proposés, au moment de leur émission, qu'aux seuls particuliers. Les souscripteurs bénéficieraient d'une rémunération égale à celle du livret A (taux d'intérêt et régime fiscal). Leur détention par un particulier serait plafonnée.

2. Assurer la substituabilité partielle des bons aux obligations assimilables du Trésor (OAT)

Ces émissions ne seraient possibles que durant les années où un effort de réduction du déficit aura été produit. Le volume des émissions serait proportionné à l'importance de la réduction anticipée. Les Bons d'épargne auraient ainsi vocation à soutenir l'effort d'assainissement des finances publiques de l'État.

3. Limiter le volume total d'émissions une fois le niveau d'endettement revenu à 60 % du PIB

Avec ces Bons, les détenteurs disposeraient d'un instrument de placement original offrant un rendement permanent, net d'impôts et liquide. De son côté, l'État aurait la possibilité de limiter la proportion de sa dette détenue par des institutionnels étrangers. Les Bons constitueraient en outre une protection efficace contre le risque de tarissement sur les marchés de capitaux. Ils permettraient enfin d'éviter une concurrence trop vive avec les autres pays européens en mobilisant l'épargne nationale.



4. Créer un Contrôleur général des finances publiques

Ce contrôleur serait indépendant de l'exécutif mais rattaché au Parlement. Ses missions principales seraient d'évaluer l'efficacité de l'action de l'administration et la performance de la dépense publique.

Ce Contrôleur général des finances publiques disposerait :

- avant la phase de contrôle d'un pouvoir d'autosaisine
- pendant la phase de contrôle d'un pouvoir de coercition : sur la suggestion du Contrôleur général, le ministre de tutelle de l'administration concernée pourrait être tenu de s'expliquer devant la Commission des Finances de l'Assemblée nationale (s'agissant des finances de l'État) ou du Sénat (au cas des finances locales) ;
- après la phase de contrôle d'un pouvoir de proposition de réduction budgétaire.

Chiffrer le coût budgétaire des programmes de campagne : une nécessité pour la crédibilité du débat démocratique

Dans un contexte marqué par la crise et le niveau record de l'endettement de nombreux pays, l'état de nos finances publiques constitue incontestablement un thème central des campagnes électorales.

En matière de transparence et d'information des citoyens, un pays se distingue tout particulièrement : les Pays-Bas, qui ont institutionnalisé un chiffrage indépendant des programmes de campagne. En amont des élections, un organisme public, le Bureau central de planification (CPB), produit des prévisions macroéconomiques sur lesquelles les différents candidats se fondent pour élaborer leur programme économique. Ce bureau procède ensuite au chiffrage de l'impact financier de ces mêmes programmes.

Son indépendance et sa compétence étant unanimement reconnues, y compris par les partis, ses travaux ne souffrent d'aucune contestation. Après le scrutin, il valide encore le réalisme des contre-propositions avancées par l'opposition. Les partis politiques sont ainsi incités à présenter des propositions viables, responsables et détaillées. De la sorte, il contribue aux bonnes pratiques de la vie politique néerlandaise, dont les acteurs présentent systématiquement des sources de financement pour chacune des propositions qu'ils formulent. Cette estimation de l'impact des mesures avancées joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la politique budgétaire des Pays-Bas.

Le chiffrage des programmes a vocation à contribuer à la crédibilité de la parole politique, en incitant les candidats et les partis à davantage de sincérité, d'objectivité et de transparence dans leurs engagements électoraux. Surtout, il est une invitation supplémentaire à la plus grande responsabilité possible dans la détermination des objectifs à poursuivre et des politiques à engager pour les atteindre.

Afin d'éclairer au mieux les électeurs sur ces questions, l'Institut Montaigne a entrepris de leur fournir une base objective d'appréciation des programmes des candidats à l'élection présidentielle 2012, en produisant une estimation de leur impact financier. C'est le sens de l'opération Chiffrages – Déchiffrages 2012. Cet éclairage quantitatif est complété par un éclairage qualitatif, consistant à exposer, pour chacune des propositions formulées, les bénéfices qui en sont attendus.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Les Bons d'épargne : un instrument de contrôle de la dette publique*, Note, décembre 2011
- *Un contrôleur général pour les Finances publiques*, Rapport, février 2005



2

RÉDUIRE LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales emploient aujourd'hui près de deux millions d'agents et assurent les trois quarts des investissements publics civils de la Nation. Après une décennie de stabilisation, le niveau de leur dette a connu une nette augmentation, notamment dans les départements et les régions.

Cette dette représente à l'heure actuelle 10 % de la dette de l'Etat. La crise financière a par ailleurs rappelé les risques financiers encourus à court terme par certaines collectivités en raison de l'utilisation de produits toxiques.

La question de l'encadrement de la dette des collectivités locales doit être envisagée dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de réduction des déficits publics. Elle doit en outre respecter les principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie des collectivités.

1. Définir un périmètre normé de la dette du secteur public local

Cette mesure aurait pour objectif de limiter la hausse de la dette locale, sans pour autant remettre en cause son principe. Les collectivités territoriales de chaque niveau pourraient déterminer, dans un cadre pluriannuel, les axes prioritaires qu'elles financeraient par endettement. Une fois ces priorités définies, une norme d'évolution de la dette locale serait fixée, de façon à garantir que l'endettement finance des investissements réellement rentables et prioritaires.

2. Réglementer plus strictement les conditions d'emprunt

À l'heure actuelle, les collectivités territoriales sont soumises à une règle d'or qui leur interdit d'emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement. Cependant, elles sont curieusement considérées comme des « investisseurs non professionnels » par la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) et ne bénéficient donc pas des obligations d'information renforcées.

L'Institut Montaigne propose d'interdire purement et simplement aux collectivités locales de souscrire à certains produits financiers dits « toxiques ». Elles seraient autorisées à avoir recours uniquement à une liste limitative de produits financiers parmi les plus simples.

3. Mutualiser la dette locale

La mutualisation de la dette locale permettrait d'abaisser son coût et de renforcer les capacités d'expertise des collectivités locales. L'Institut Montaigne propose donc la création d'un « service de la dette locale », utilisant les outils déjà existants, et abrité par l'Agence France Trésor qui gère la dette de l'État.

Ce nouveau service pourrait avoir pour mission de proposer aux collectivités locales qui le souhaitent de gérer leur dette dans le cadre, par exemple, d'appels d'offre communs portant sur des projets structurants.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Trois propositions pour une meilleure gestion de la dette locale*, Note, février 2011
- *Collectivités territoriales : pour une obligation de rendre des comptes*, Note, décembre 2008





3

SANTÉ : ÉVALUER PLUS POUR SOIGNER MIEUX

La France s'enorgueillit, à juste titre, de la qualité de son système de soin, souvent présenté comme l'un des meilleurs au monde. Cette réputation communément admise ne doit pas masquer de réelles fragilités.

La première est de nature financière. La France est le troisième pays au monde en matière de dépenses de santé en pourcentage du PIB, derrière les États-Unis et les Pays-Bas. Depuis plusieurs années, ces dépenses augmentent plus rapidement que le PIB sous l'effet, notamment, de l'allongement de la durée de vie, de la sophistication des soins et du manque de réformes structurelles. La dette générée par l'ensemble des déficits des différentes branches de la Sécurité sociale était de 136 milliards d'euros à fin 2010. Les seuls intérêts payés depuis 15 ans s'élèvent à 30 milliards d'euros. En 2010, les dépenses de l'Assurance maladie représentaient 49 % des dépenses du régime général de la Sécurité sociale.

La deuxième fragilité est d'une nature différente et concerne l'accès à l'information. Faute d'une évaluation suffisante, on constate une réelle inégalité entre les patients qui ne disposent pas tous du même niveau d'information sur la qualité des soins. Seule une minorité est capable de dire avec précision quel est le centre hospitalier le plus efficace pour lutter contre telle ou telle pathologie en particulier.

L'amélioration de l'information en matière de santé ne doit plus être une question taboue. Celle-ci permet, au contraire, de mieux valoriser les compétences, de réduire les inégalités entre les patients et d'établir un diagnostic précis de la performance de notre système de soins. Pour l'Institut Montaigne, la qualité ne se décrète pas. Elle se mesure.

AMÉLIORER L'INFORMATION À TOUS LES NIVEAUX

1. Réaliser de véritables études sur la base d'indicateurs fiables

- Lancer, à l'échelle du pays, des études permettant d'évaluer les pratiques médicales par rapport aux référentiels de qualité.
- Pour la médecine de ville : constituer un échantillon national de 5 000 personnes auprès desquelles il serait possible de réaliser des entretiens téléphoniques et de consulter leur dossier médical anonymisé après avoir recueilli leur autorisation. Chaque dossier ferait l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de qualité portant sur trente pathologies représentatives de la tranche d'âge considérée. Il serait également examiné par un comité d'audit constitué à l'initiative de la Haute Autorité de Santé.
- Pour l'hôpital : étudier une intervention courante telle que la cholécystectomie programmée - 70 000 opérations pratiquées, chaque année, en France, dont les référentiels sont d'ores et déjà établis. L'ensemble des comptes rendus seraient recensés au niveau régional. L'École des Hautes Études de Santé Publique aurait pour mission de recueillir les données, de les analyser et d'évaluer les pratiques en se référant aux protocoles existants.





SANTÉ : ÉVALUER PLUS POUR SOIGNER MIEUX

2. Faire de la numérisation des données de santé une priorité

Meilleure coordination des soins, maîtrise des dépenses, accès facilité à l'ensemble des informations concernant les patients : les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du DMP ont été à la hauteur des enjeux. Introduit en France par la loi du 13 août 2004, le dossier médical personnel (DMP) a connu de nombreux avatars avant d'être relancé au mois d'avril 2009. Certaines de ses fonctionnalités risquent de le rendre inopérant, telle que la possibilité, laissée au patient, de masquer certaines données et de dissimuler le fait qu'il les a masquées.

- Ériger la constitution d'un dossier médical partagé pour les professionnels de santé au rang de priorité en matière de santé publique.
- Faire du DMP un outil d'échange compatible avec les logiciels déjà en place.
- Supprimer la possibilité pour le patient de masquer des données.

RÉORGANISER L'OFFRE DE SOINS

Alors que le nombre de médecins en exercice n'a jamais été aussi élevé, près de trois millions de Français habitent dans des zones considérées comme des déserts médicaux. Le départ à la retraite de nombreux généralistes issus de la génération du baby boom devrait se traduire par une réduction de la densité médicale d'environ 16 % d'ici 2020. Certains territoires se trouvent déjà dans une situation critique. Ainsi, on compte moins de 10 médecins pour 10 000 habitants dans la ville de Clichy-sous-Bois contre 17 en moyenne dans le département de la Seine-Saint-Denis et plus de 30 au niveau national.

1. Créer des maisons de santé pluridisciplinaires

- Encourager le regroupement des praticiens au sein des quartiers sensibles ou en zones rurales (médecine générale, spécialistes, infirmiers). Ce système, testé avec succès dans des villes comme Villiers-le-Bel, permet d'attirer de jeunes professionnels, d'assurer une présence médicale continue et de désengorger les urgences.
- Aider les médecins à mutualiser les frais (locaux, secrétariat, sécurité) tout en leur permettant d'exercer sous le statut de libéral. Ces structures communes, aux horaires amples, ne pourraient pas, en revanche, pratiquer de dépassements d'honoraires.

2. Promouvoir les établissements privés à but non lucratif (PNL)

En France, les PNL ne représentent que 15 % de la capacité en lits d'hospitalisation, contre 86 % aux Pays-Bas. Ces établissements, sans fonctionnaire ni actionnaire, bénéficient d'un statut plus souple propice aux innovations.

Certains de nos établissements parmi les plus réputés relèvent de cette catégorie : la Fondation Rothschild, l'hôpital Marie Lannelongue, l'Institut Mutualiste Montsouris, l'hôpital Saint Joseph à Marseille, la clinique de traumatologie à Nancy ou encore la clinique du Diaconat à Strasbourg.

- Permettre aux établissements publics de créer de nouvelles activités sous le statut de PNL et de devenir, à leur demande, des établissements privés à but non lucratif.

3. Développer les liens ville-hôpital

- Favoriser les alternatives à l'hospitalisation, afin d'éviter l'engorgement des établissements de santé par des patients relevant de la médecine de ville
- Assurer, au sein de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), une fongibilité entre enveloppe hospitalière et enveloppe ambulatoire, afin de garantir une unicité et une fluidité des modes de financement.

RÉINVENTER L'ASSURANCE MALADIE

1. Distinguer ce qui relève de la solidarité de ce qui relève de l'assurance

- Repenser la couverture du risque santé en distinguant ce qui relève de la solidarité nationale de ce qui relève d'une logique plus assurantielle.
- Définir un panier de soins universels pris en charge à 100 % pour tous les résidents français.

2. Créer de véritables réseaux de soins et les mettre en concurrence

- Mettre en concurrence les entités chargées de gérer le risque maladie : caisses primaires d'assurance maladie, mutuelles, compagnies d'assurance, instituts de prévoyance.
- Encourager ces institutions à gérer le risque santé dans sa globalité de façon à constituer des réseaux de soins en s'appuyant sur des professionnels de santé référencés. Ces réseaux offriraient une large gamme de services tels que l'information, l'orientation médicale, la délivrance d'un second avis médical pour les pathologies les plus graves, etc.

3. Déconcentrer la gestion du risque maladie

- Prévoir un agrément des institutions d'assurance santé par l'État.
- Demander aux institutions de respecter un cahier des charges précis et de proposer un panier de soins de base défini par les pouvoirs publics.
- Interdire aux institutions de sélectionner leurs clients en fonction de leur état de santé. Celles-ci seraient financées par une capitation dépendant exclusivement de l'âge et du sexe.
- Encourager ces institutions à contractualiser avec les prestataires (hôpitaux, médecins, laboratoires) afin de garantir un haut niveau de qualité de soin au meilleur coût. Mises en concurrence, les institutions rechercheraient mécaniquement une implantation optimale des médecins agréés. Cela aurait pour effet de répartir de façon équilibrée l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, elles seraient fortement incitées à contrôler la qualité des soins, à généraliser les pratiques les plus performantes et à innover.



SIMPLIFIER LES FINANCEMENTS

1. Recourir à un financement universel clair et lisible

Depuis la loi du 27 juillet 1999 instaurant la couverture maladie universelle (CMU), l'accès à l'assurance maladie obligatoire repose sur un critère de résidence et non plus de l'exercice d'une activité professionnelle. L'Institut Montaigne préconise de ne plus prélever les cotisations d'assurance maladie sur la masse salariale des entreprises. Dans un but pédagogique, l'Institut Montaigne a proposé un changement en trois étapes :

- 1^{ère} étape : supprimer d'un coup toutes les cotisations patronales. Les remplacer par des cotisations salariales de telle manière que le salaire net, le coût du travail pour l'entreprise et la recette des organismes sociaux soient inchangés. Les bulletins de salaire ne comporteront plus qu'une colonne de cotisations, calculées en pourcentage du salaire super-brut (salaire net et cotisations sociales).
- 2^e étape : virer sur le compte du salarié la totalité du salaire super-brut et recouvrer les cotisations par prélèvement automatique sur ce compte.
- 3^e étape : utiliser la pluralité des caisses d'assurance maladie et de retraite pour laisser à chacun la liberté de son choix et le soin d'effectuer les paiements requis. Accorder aux plus démunis une subvention pour que nul ne soit écarté du bénéfice d'une couverture maladie.

Avantage de ce changement : les salariés prendraient conscience du coût de leur protection sociale et de leur rémunération véritable, qui deviendra entière le jour où les caisses seront payées par prélèvement automatique sur le compte du travailleur. Chacun sera donc beaucoup plus attentif à trouver les formules présentant une bonne adéquation à ses besoins et un bon rapport qualité/prix.

2. Instaurer une couverture médicale au dernier euro

Le système actuel de remboursement de l'assuré social est devenu totalement illisible et souvent pénalisant pour les ménages les plus modestes. Même si, en moyenne, près de 76 % des dépenses sont prises en charge par la Sécurité sociale, les remboursements sont extrêmement variables : 55 % pour les soins ambulatoires et 90 % à 100 % pour le « gros risque ».

L'Institut Montaigne propose ainsi la mise en place d'une franchise de base annuelle, qui pourrait être proportionnelle aux revenus, en-deçà de laquelle la dépense de santé serait supportée par l'assuré. L'assurance maladie obligatoire couvrirait, quant à elle, toutes les dépenses supérieures au montant de la franchise.

Cette proposition va plus loin que le bouclier sanitaire prévu par le rapport Briet-Fragonard de 2007 dans la mesure où elle inclut les dépenses hospitalières. Elle permet, par ailleurs, de simplifier considérablement le système d'exonérations actuel.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Santé : 10 propositions pour demain*, Note, avril 2011
- *Réussir le DMP*, Note, novembre 2010
- *Sauver l'assurance maladie universelle - Pistes de réflexion et de réformes pour les prochaines années*, Note, mai 2010
- *Comment déghettoiser les « quartiers » – Un exemple concret : les Bosquets à Montfermeil*, Note, juin 2009
- *Mesurer la qualité des soins*, Note, février 2009
- *Réinventer l'assurance maladie*, Note, mars 2008
- *Hôpital : le modèle invisible*, Étude, juin 2005
- *Couverture santé solidaire*, Rapport, mai 2004



4

RETRAITES : POUR EN FINIR AVEC LES REPLÂTRAGES

Depuis le livre blanc sur les retraites publié en 1991, la classe politique française sait que notre système de retraite doit impérativement être réformé. D'après les estimations, celui-ci devrait afficher un déficit compris entre 60 et 80 milliards d'euros à l'horizon 2030 et ce en dépit des réformes engagées en 1993, 2003, 2007 et 2010.

Fragmenté, peu lisible et inégalitaire, le système français de retraites dit « par répartition » ne parvient plus à remplir ses objectifs. Fort heureusement, depuis vingt ans, les mentalités évoluent. La réforme de 2010 évoque ainsi la nécessité de mettre en place, à terme, un régime universel par point et prévoit une « clause de revoyure » en 2013. Inquiets, les Français comprennent que des efforts supplémentaires seront nécessaires.

Pour l'Institut Montaigne, le temps des réformes paramétriques est désormais révolu. Si la France veut sauver son système de retraite, elle doit engager d'urgence une réforme systémique permettant de remettre à plat les droits et les devoirs de chacun autour d'un objectif simple : garantir à tous la meilleure retraite possible sans mettre en péril celle des générations futures.

ENGAGER UNE RÉFORME SYSTÉMIQUE

La réforme des retraites en Suède

Un processus de concertation sur le long terme

En Suède, le processus de réforme du système de retraite a duré près de 15 ans et a donné lieu à trois commissions de réflexion successives, réunissant tous les partis politiques représentés au Parlement, ainsi que des experts. Pendant cette période, il y a eu plusieurs alternances politiques, mais le cap de la réforme a toujours été tenu. En 1994, les principes fondamentaux de la réforme ont été adoptés par le Parlement suédois (Riksdag). Un groupe de travail a ensuite été mis en place pour définir les modalités pratiques. En 1998, la loi du nouveau régime de retraite a été adoptée à une large majorité (près de trois quarts des députés). Enfin, en 2003, les premiers versements de pensions calculés selon le nouveau régime ont été effectués. Le nouveau système est introduit progressivement sur 17 générations.

Les principales caractéristiques du nouveau système de retraite

Cette réforme structurelle a complètement modifié le système d'assurance vieillesse en Suède. Le nouveau système public de retraite comprend trois éléments : deux régimes à cotisations définies (les comptes notionnels et les comptes capitalisés) et une pension garantie.

a) Les comptes notionnels

Chaque assuré est titulaire d'un compte individuel sur lequel sont créditées « virtuellement » ses cotisations de retraite et celles de son employeur (l'opération est dite « virtuelle » car les cotisations servent à financer les retraites d'aujourd'hui selon le principe de la répartition). La somme des droits à la retraite accumulés forme un capital dont le montant est revalorisé chaque année. La formule de revalorisation prend en compte l'évolution économique et démographique du pays.

4 RETRAITES : POUR EN FINIR AVEC LES REPLÂTRAGES

Les pensions sont calculées au moment du départ à la retraite. Le solde du compte notionnel est divisé par un « coefficient de conversion », qui reflète l'espérance de vie à la retraite de la génération à laquelle appartient l'assuré. Le niveau de la retraite dépend ainsi du montant du capital virtuel accumulé, de l'espérance de vie à la retraite de la génération concernée et de l'âge à laquelle la personne choisit de liquider sa pension. Ainsi, plus on prend sa retraite tard, plus le montant de la pension augmente.

Le système comporte un mécanisme automatique, qui permet d'assurer l'équilibre financier du système. Il se déclenche lorsque le rapport entre les réserves financières, augmentées des cotisations à recevoir (c'est-à-dire les recettes actuelles et futures), et les engagements de pension (dépenses actuelles et futures) est inférieur à 1. Quand le mécanisme est déclenché, les droits accumulés par les cotisants (et les pensions liquidées) sont revalorisés à un taux plus faible.

b) Les comptes capitalisés

Les cotisations de chaque assuré alimentent également un compte individuel en capitalisation.

Le taux global de cotisations s'élève à 18,5 % des revenus (dont 16 points affectés au système par répartition et 2,5 points au régime par capitalisation).

c) Une pension garantie

Les personnes à faibles niveaux de retraite bénéficient d'une pension garantie qui est financée par l'impôt.

Une retraite à la carte

La notion d'âge légal de la retraite n'existe pas dans le nouveau système. L'assuré social choisit lui-même le moment de son départ à la retraite à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 61 et 70 ans.

Il peut choisir de liquider seulement une partie de ses droits à pension. La liquidation est également réversible.

Tout retraité peut aussi cumuler sa pension et un emploi rémunéré.

Transparence

Une « enveloppe orange », envoyée aux assurés sociaux chaque année, indique le montant des cotisations versées par l'assuré, son employeur (et éventuellement l'État). Elle les informe également du montant estimé de leur future retraite à 61, 65 et 70 ans.

Le « rapport orange » fait un point sur l'équilibre financier global du système.

Voir notamment le document complémentaire de l'Étude *Réformes des retraites : vers un big bang*, Institut Montaigne, mai 2009.

1. Introduire un principe de contributivité

- Attribuer les droits à pension proportionnellement aux efforts consentis pour préparer les retraites futures. Les contributions donneraient droit à un certain nombre de points, suivant le principe : « à contributions égales, droits égaux ».

2. Adopter une règle d'équilibre budgétaire des retraites

- Élaborer un nouveau pacte aux termes duquel les actifs prennent en charge leurs aînés dans la mesure où ceux-ci ont pourvu à leur éducation.
- Imposer une règle d'équilibre budgétaire. Les dépenses de retraite dans le système par répartition devraient être égales aux recettes.
- Plafonner les prélèvements effectués sur les actifs en faveur des retraités à un pourcentage du produit national brut. Le taux des cotisations vieillesse serait limité au niveau actuel, éventuellement majoré d'un faible pourcentage.
- Fixer des règles de calcul des pensions permettant de respecter automatiquement ce principe.

3. Instaurer une retraite à la carte avec neutralité actuarielle

La neutralité actuarielle est assurée par la fixation de coefficients de conversion en rente du point de retraite en fonction de l'espérance de vie à la liquidation, des données et projections démographiques et des ressources prévisibles du régime. Avec un tel système, chacun est libre de choisir entre travailler durement pendant une durée limitée ou, au contraire, travailler moins intensément pendant une durée plus longue.

- Garantir à chacun la liberté de prendre sa retraite comme il l'entend à condition que cela ne conduise pas à faire supporter par autrui le coût de ses choix.
- Prévoir la possibilité de liquider totalement ou seulement partiellement sa pension. L'opération doit également être réversible.
- Supprimer toute interdiction ou limitation de cumul emploi / retraite.
- Appliquer strictement le principe de neutralité actuarielle de façon à éviter que certains assurés sociaux soient avantagés par rapport aux autres. Les formules de calcul des pensions ne prendront donc pas en compte la durée d'assurance.

4. Plafonner le niveau de transfert des actifs vers les retraités

- Fixer, dans le cadre d'une loi organique, une enveloppe globale regroupant tous les transferts en faveur des retraités.
- Appliquer strictement le principe des prestations dites « à cotisations définies ».
- Rappeler que la prise en charge des retraités ne découle pas du paiement des cotisations vieillesse mais des investissements réalisés en faveur des jeunes générations.

4 RETRAITES : POUR EN FINIR AVEC LES REPLÂTRAGES

CLARIFIER L'ARCHITECTURE DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES

1. Fusionner tous les régimes de retraites au sein d'un régime national unique

- Remplacer les régimes existants par un régime national fonctionnant par points.
- Convertir les droits acquis antérieurement en « points ».
- Fixer les modalités de conversion des droits acquis de façon à respecter la règle : à contribution égale, nombre de points égal.

2. Engager une réforme de type « big-bang »

- Prévoir un basculement immédiat et général de l'ensemble des travailleurs de leur ancien régime vers le nouveau régime unique.
- Fixer des règles de gestion précises. Les dossiers des assurés sociaux resteraient gérés par les institutions auprès desquelles ils étaient inscrits. Dans l'hypothèse où il y en aurait plusieurs, l'une d'entre elles serait choisie par l'intéressé. À défaut, une administration serait désignée à cet effet.

3. Mettre un terme aux confusions entre retraite obligatoire et professionnelle

- Poser le principe d'une retraite par répartition unique dont les règles seraient les mêmes pour tous les Français. Tous les régimes qui existent seraient remplacés par un régime national unique par points.
- Prévoir la mise en place de retraites professionnelles par capitalisation, en plus des régimes complémentaires.
- Imposer aux organismes de retraite professionnelle de provisionner intégralement et comptabiliser comme dépense de l'exercice tous les engagements pris.

4. Mettre en place une garantie de pension s'inspirant du RSA

- Garantir aux personnes n'ayant pas accumulé suffisamment de droits contributifs, de vivre décemment durant leur vieillesse.
- Créer une allocation diminuant en fonction du montant de la pension contributive. À partir d'un certain seuil, une hausse de dix euros de la pension contributive ne doit pas se traduire par une hausse de la pension totale inférieure à cinq euros.
- Comptabiliser le coût de cette allocation dans le montant des prélèvements effectués sur les actifs au profit des retraités.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- *Retraites : deux chantiers à ouvrir d'urgence*, Note, août 2011
- *Réformer les retraites : pourquoi et comment*, Note, juin 2010
- *Réforme des retraites : vers un big-bang ?*, Étude, Jacques Bichot, mai 2009



La France compte actuellement près de 64 000 détenus, dont la moitié a moins de 30 ans. Notre pays est régulièrement mis en cause par les institutions internationales en raison de l'état de ses lieux de détention. Malgré les nombreux rapports écrits sur le sujet, malgré les réformes réglementaires ou législatives engagées par les gouvernements successifs, les maisons d'arrêt comme les prisons françaises continuent de souffrir des mêmes maux : surpopulation, insuffisance des moyens budgétaires, oisiveté des détenus, absence de suivi et de réinsertion, exigüité des cellules.

Pour des raisons de pragmatisme et d'efficacité, l'Institut Montaigne a décidé de concentrer ses efforts sur la population carcérale âgée de 18 à 30 ans actuellement détenue au sein des maisons d'arrêt. En effet, le jeune détenu est un récidiviste en puissance s'il ne bénéficie pas d'une politique de réinsertion adaptée. De surcroît, les maisons d'arrêt sont en principe réservées aux peines les plus courtes, c'est-à-dire inférieures ou égales à un an. Ces maisons regroupent la plupart du temps des prisonniers de tous âges, de toutes conditions, purgeant des peines très variables. Il en résulte une promiscuité malsaine et peu propice à la réinsertion, notamment pour les délinquants les plus jeunes et pour les simples prévenus.

RENDRE LA PRISON (ENFIN) UTILE

1. Lutter contre la surpopulation carcérale

- Instaurer progressivement un *numerus clausus* dans les maisons d'arrêt. Celles-ci ne devraient accueillir, à terme, que les personnes condamnées à de courtes peines et les prévenus faisant l'objet d'une mise en détention provisoire.
- Poursuivre la généralisation de l'aménagement des courtes peines de façon à ce que celles-ci puissent être effectuées en milieu ouvert ou semi-ouvert.
- Faire supporter le coût de la détention provisoire par le budget de l'instruction et non par celui de l'administration pénitentiaire. Cette mesure inciterait le juge d'instruction à limiter le recours à la détention provisoire.
- Organiser progressivement l'autonomie des établissements pénitentiaires, notamment en matière budgétaire.

Faire de la lutte contre la récidive une priorité

59 % des anciens détenus sont à nouveau condamnés dans les cinq années suivant leur libération. Le risque de récidive est lié à différents facteurs : âge de la personne, situation matrimoniale, emploi, mais aussi nature du délit et de la peine.

Ainsi, le fait d'être un homme, très jeune, sans emploi, de ne pas être marié et d'avoir déjà été condamné sont autant de facteurs qui augmentent le risque de récidive, parfois de façon spectaculaire. Les libérés de nationalité étrangère ont un taux de récidive moins élevé que les libérés français (44 % contre 64 %). La probabilité de subir une nouvelle condamnation est deux fois plus faible pour les femmes que pour les hommes.

Contrairement à certaines idées reçues, plus l'infraction initiale était grave (viol, homicide), plus les chances d'être à nouveau condamné sont faibles. Moins d'une personne sur cinq ayant été condamnée pour viol sur mineur et moins d'une sur trois pour homicide volontaire est à nouveau condamnée dans les 5 ans suivant sa libération. Ce taux est de 57 % lorsque la première condamnation était pour conduite en état d'ivresse, et atteint les 74 % pour les vols simples, et même 76 % pour les coups et blessures volontaires.

La lutte contre la récidive devrait être une priorité : une prison qui ne se préoccupe pas du devenir de ses détenus est inutile, pour eux comme pour la société. Le nombre des incarcérations de récidivistes devrait être systématiquement connu (et suivi) par l'administration centrale, par les directions interrégionales et par les directeurs d'établissements pénitentiaires. Pour cette raison, l'Institut Montaigne propose de publier de façon régulière le chiffre des récidivistes et de faire de ce chiffre un instrument de mesure de l'efficacité pénitentiaire.

Source : *Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation*, Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, Cahiers d'études pénitentiaires, mai 2011.

2. Faire de la prison un lieu utile, notamment pour les jeunes délinquants

- Accélérer le développement de l'encellulement individuel pour les détenus les plus jeunes, en détention provisoire, subissant leur première détention ou purgeant une courte peine.
- Supprimer l'exigence d'un casier judiciaire vierge pour intégrer la fonction publique.
- Créer entre l'administration pénitentiaire et le détenu un contrat de travail relevant du droit administratif.
- Accompagner le reclassement extérieur dans le cadre de véritables partenariats « dedans-dehors ». Le détenu serait suivi par une personne des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pendant ses dernières semaines de détention et au cours de ses premières semaines de liberté.

Le travail en prison et après la prison : un outil contre la récidive

Chaque année, environ 80 000 détenus retrouvent la liberté et deviennent candidats à l'emploi. Ce sont essentiellement des hommes, jeunes, ayant purgé de courtes peines.

La loi du 22 juin 1987 a supprimé l'obligation qui était faite aux détenus de travailler. Si tous les détenus ne sont pas en mesure d'exercer un travail, l'oisiveté dans et après la prison est une cause majeure de la récidive. Dans son rapport *Comment rendre la prison (enfin) utile ?* (2008), l'Institut Montaigne soulignait l'insuffisance de l'offre d'activité en prison et la faiblesse des dispositifs de réinsertion.

En 2009, la loi pénitentiaire a instauré l'obligation pour l'administration pénitentiaire de proposer des activités aux détenus mais cette mesure reste encore largement incantatoire puisque, l'an passé, moins d'un tiers de la population carcérale a eu une activité rémunérée. Pourtant, le coût de la vie en prison est très élevé et la demande de travail est forte de la part des détenus.

Les activités proposées aux détenus se caractérisent en général par un travail peu qualifié et donnent lieu à une faible rémunération (entre 4,80 et 7 euros de l'heure). Alors que les nouvelles technologies de l'information et de la communication pourraient permettre de développer des emplois plus formateurs (et nécessitant une infrastructure moins lourde que les traditionnels ateliers), aucune réflexion n'a jamais été menée sur ces « nouveaux emplois ». Des initiatives existent pourtant et, sur le terrain, associations et PME travaillent en lien pour faciliter la réinsertion des sortants de prison.

L'emploi de détenus et de sortants de prison peut être, à l'instar de l'embauche de personnes issues de la diversité, une source de richesse pour les entreprises. Les entreprises peuvent jouer un rôle exemplaire pour les jeunes qui connaissent la prison à un moment de leur parcours. Leur proposer un travail pendant la période carcérale ou à leur sortie de prison, c'est leur donner une chance de s'en sortir et leur offrir un avenir autre que la récidive.

POUR SUIVRE LA RÉFORME DE LA GARDE À VUE

Le recours à la garde à vue n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années. Laisse à la discrétion des officiers de police judiciaire sous le contrôle lointain du parquet, la garde à vue française est régulièrement mise en cause par la Cour européenne des Droits de l'Homme, par le Conseil constitutionnel et la Cour de Cassation. L'Institut Montaigne plaide, depuis de nombreuses années, en faveur d'une réforme en profondeur de ce qui s'apparente à une mesure privative de liberté. Il se félicite, à cet égard, que la loi du 14 avril 2011 relative à la garde à vue ait repris deux de ses principales propositions en la matière : le droit au silence et le droit à l'assistance d'un avocat.

1. Encadrer plus étroitement le recours à la garde à vue

- Réduire drastiquement le nombre de gardes à vue en limitant leur application aux crimes et délits passibles d'une peine d'emprisonnement de trois ans au moins.
- Conditionner le renouvellement de la garde à vue au-delà de 24 heures à la signature d'une ordonnance par un magistrat du siège.
- Inciter les 47 États membres du Conseil de l'Europe à harmoniser une partie de leur procédure en matière de garde à vue de façon à constituer un « tronc commun » intangible garantissant les droits fondamentaux.

2. Améliorer la transparence de la garde à vue

- Garantir l'accès aux pièces du dossier. La personne placée en garde à vue aurait le droit d'obtenir une copie des procès-verbaux réalisés au fur et à mesure de ses auditions. L'avocat, quant à lui, aurait accès à l'ensemble des pièces sur lesquelles se fonde la garde à vue.
- Apprécier les conditions matérielles de la garde à vue. Le procès-verbal notifiant la fin de la garde à vue pourrait contenir des informations concernant la durée des interrogatoires et des périodes de repos, ainsi qu'une appréciation de l'officier de police judiciaire sur l'état des locaux.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- « Vous avez le droit de garder le silence... » - *Comment réformer la garde à vue*, Étude, décembre 2010
- *Comment rendre la prison (enfin) utile*, Rapport, septembre 2008

6

FAIRE DE LA DIVERSITÉ UNE CHANCE POUR NOTRE DÉMOCRATIE

Lors de chaque élection majeure – présidentielle et législative – les partis politiques affichent leur volonté d'accorder une place plus importante aux minorités visibles. Dans le prolongement de son étude publiée en 2009 *Ouvrir la politique à la diversité*, l'Institut Montaigne a souhaité évaluer les actions engagées en ce sens par les principales formations à l'occasion des élections régionales de 2010.

Force est de constater que les résultats obtenus sont encore insuffisants au regard de la réalité sociologique de notre pays, et qu'il est encore difficile pour les partis politiques de présenter des candidats issus des minorités visibles à des places éligibles.

En outre, l'âge moyen de nos parlementaires est également symptomatique : le Sénat abrite une population de 65 ans en moyenne et l'âge des députés ne cesse de croître. Et la parité est encore loin puisque les femmes ne représentent aujourd'hui que 17 % de l'hémicycle.

L'Institut Montaigne se prononce en faveur d'une « révolution dans les usages », permettant de ré-oxygéner un paysage politique français fermé, ultra-sélectif et foncièrement conservateur.

RENOUVELER LA CLASSE POLITIQUE FRANÇAISE

1. En finir avec le cumul des mandats

- Interdire le cumul d'une fonction ministérielle avec un mandat local.
- Interdire aux députés de cumuler leur fonction avec tout autre mandat.
- Ne permettre aux sénateurs, représentants des collectivités territoriales, de cumuler leur fonction qu'avec un seul mandat local non exécutif.
- Limiter le cumul dans le temps à trois mandats successifs.

2. Élargir le corps électoral français

L'Institut Montaigne est favorable au droit de vote des résidents étrangers non-européens aux élections locales. Cette proposition, défendue en son temps par François Mitterrand, a souvent fait l'objet de débats passionnés sans pour autant déboucher sur une réforme du code électoral.

Depuis que le droit communautaire a reconnu le droit de vote des ressortissants de l'Union européenne aux élections municipales et européennes, le lien entre nationalité et citoyenneté s'est quelque peu distendu. À tel point qu'il semble aujourd'hui difficile de refuser ce droit aux ressortissants étrangers non-européens, présents sur notre sol depuis parfois plusieurs dizaines d'années.

Pour l'Institut Montaigne, une telle réforme permettrait d'adresser un signal fort d'intégration républicaine aux enfants et petits-enfants d'immigrés. Elle nécessiterait néanmoins une réforme de la Constitution, compte tenu de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur ce sujet.



OUVRIR LA FONCTION PUBLIQUE À LA DIVERSITÉ

1. Féminiser la haute fonction publique

Alors que les femmes représentent 51 % des agents publics de l'État, elles ne sont que 16 % à exercer des fonctions de direction. Un an après l'adoption d'une loi imposant 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, le législateur a voté le 9 février 2012 l'instauration de quotas progressifs dans les nominations de la haute fonction publique, pour arriver à 40 % de femmes en 2018.

- Généraliser le principe d'une représentation d'au moins 40 % du sexe sous-représenté au sein de tous les jurys de concours.
- Faire présider les jurys de concours alternativement par une femme et par un homme.
- Respecter une stricte parité au sein des nominations dépendant du pouvoir exécutif.
- Confier la vice-présidence du Conseil d'État, la présidence de la Cour des Comptes, la direction de l'Inspection générale des Finances et celle de l'École nationale d'Administration alternativement à un homme et à une femme.

2. Mieux recruter dans la fonction publique

- Donner, dans tous les concours et procédures de recrutement, un poids minimum de 30 % aux qualités humaines, à la créativité et à l'aptitude au changement des candidats.
- Développer à court terme les contrats de droit privé pour introduire dans le secteur public plus de variété et attirer des personnalités ayant eu une expérience réussie dans l'entreprise privée.
- Réciproquement, aider les fonctionnaires acceptant de prendre les risques de l'entreprise sous la forme de primes de départ après une certaine durée de service plutôt qu'avec des mises en disponibilité (parachute) de plus d'un an.
- Définir pour une période de 5 ans les profils (âge, formation, expérience, etc.) impératifs des nouveaux embauchés et satisfaire tout autre besoin par des mutations internes.



PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- « Hautes fonctionnaires », *l'Etat doit montrer l'exemple*, Note, janvier 2011
- *Quelle place pour les minorités visibles ? Retour sur les élections régionales de mars 2010*, Note, septembre 2010
- *Ouvrir la politique à la diversité*, Note, janvier 2009
- *Député : un job à temps plein*, Note, décembre 2006
- *15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique*, Rapport, novembre 2005

L'Institut Montaigne exprime sa gratitude à Édouard Solier pour sa contribution à cet ouvrage.



- Financement des entreprises : proposition pour la présidentielle (mars 2011)
- Une fiscalité au service de la « social-compétitivité » (mars 2012)
- La France au miroir de l'Italie, Marc Lazar (février 2012)
- Pour des réseaux électriques intelligents (février 2012)
- Un CDI pour tous
Céline Gleize (novembre 2011)
- Repenser la politique familiale
Michel Godet (octobre 2011)
- Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties
Pierre Cahuc, Marc Ferracci, André Zylberberg (octobre 2011)
- Banlieue de la République
Gilles Kepel avec la collaboration de Leyla Arslan, Sarah Zouheir (septembre 2011)
- De la naissance à la croissance : comment développer nos PME (juin 2011)
- Reconstruire le dialogue social (juin 2011)
- Adapter la formation des ingénieurs à la mondialisation
Romain Bordier, Aloïs Kirchner et Jonathan Nussbaumer (février 2011)
- « Vous avez le droit de garder le silence... »
Comment réformer la garde à vue
Kami Haeri (décembre 2010)
- Gone for Good? Partis pour de bon ?
Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis
Loanna Kohler (novembre 2010)
- 15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors (septembre 2010)
- Afrique - France. Réinventer le co-développement (juin 2010)
- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise
Frédéric Bonneval (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang ?
Jacques Bichot (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins
Denise Silber (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité
Eric Keslassy (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir ? (juillet 2008)
- HLM, parc privé. Deux pistes pour que tous aient un toit
Gunilla Björner (juin 2008)

PUBLICATIONS

- Comment communiquer la réforme (mai 2008)
- Après le Japon, la France... Faire du vieillissement un moteur de croissance Romain Geiss (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ? Antonella Caruso (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets Comment ressusciter un système public de santé Denise Silber (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012 Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ? (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française Anna Stellingner (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas Anne Dumas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations... Comment financer la protection sociale Jacques Bichot (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible Denise Silber (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Mondialisation et dépossession démocratique : le syndrome du gyroscope Luc Ferry (décembre 2004)
- Cinq ans après Lisbonne : comment rendre l'Europe compétitive (novembre 2004)
- Ni quotas, ni indifférence : l'entreprise et l'égalité positive Laurent Blivet (octobre 2004)
- Pour la Justice (septembre 2004)
- Régulation : ce que Bruxelles doit « vraiment » faire (juin 2004)
- Couverture santé solidaire (mai 2004)
- Engagement individuel et bien public (avril 2004)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)
- L'hôpital réinventé (janvier 2004)
- Vers un impôt européen ? (octobre 2003)
- Compétitivité et vieillissement (septembre 2003)
- De « la formation tout au long de la vie » à l'employabilité (septembre 2003)
- Mieux gouverner l'entreprise (mars 2003)



ILS SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

GDF Suez
The Boston Consulting Group
Axa
Cremonini
Carrefour
Areva
Rallye – Casino
Allianz
Air France KLM
Servier Monde
Groupama
Bouygues
BNP Paribas
Development Institute International - Dii
BPCE
Bolloré
STMicroelectronics
SNCF Groupe
Redex
McKinsey & Company
Lazard Frères
Michel Tudel & Associés
EADS
Egon Zehnder International
Pierre & Vacances
LVMH – Moët-Hennessy – Louis Vuitton
Schneider Electric
Equistone Partners Europe
Caisse des Dépôts
APC – Affaires Publiques Consultants
Groupe Dassault
Eurazeo
Linedata Services
RTE Réseau de Transport d'Électricité
HSBC France
Tecnet Participations
CNP Assurances
SFR
RATP
PricewaterhouseCoopers
Rothschild & Cie
Sodexo
VINCI



ILS SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

abertis
JeantetAssociés
The Royal Bank of Scotland France
BearingPoint
Veolia Environnement
Capgemini
GE Money Bank
Association Passerelle
International SOS
Ondra Partners
Sanofi-aventis
Voyageurs du monde
Vivendi
Média-Participations
KPMG S.A.
sia conseil
Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
Tilder
M6
Wendel Investissement
Total
Davis Polk & Wardwell
3i France
august & debouzy avocats
Mercer
WordAppeal
Ricol, Lasteyrie et Associés
IBM
ISRP
Mazars
PAI
Vallourec
Générale de Santé
La Banque Postale
Microsoft
Middlebury
France Télécom – Orange
Stallergenes
Allen & Overy
Suez environnement
Groupe Sorin
Cabinet Ngo Cohen Amir-Aslani
Google





COMITÉ DIRECTEUR

Claude Bébéar : Président

Henri Lachmann : Vice-président et trésorier

Nicolas Baverez : Économiste, avocat

Jacques Bentz : Président, Tecnet Participations

Guy Carcassonne : Professeur de droit public, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Mireille Faugère : Directrice, AP-HP

Christian Forestier : Administrateur général, Cnam

Michel Godet : Professeur, Cnam

Françoise Holder : Présidente du Conseil de surveillance, Paul et administrateur, Groupe Holder

Natalie Rastoin : Directrice générale, Ogilvy France

Jean-Paul Tran Thiet : Avocat associé, White & Case

Arnaud Vaissié : PDG, International SOS et président de la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne

Philippe Wahl : Président du directoire, La Banque Postale

Lionel Zinsou : Président, PAI partners

Président d'honneur :

Bernard de La Rochefoucauld : Fondateur, Institut La Boétie

CONSEIL D'ORIENTATION

Président : Ezra Suleiman : Professeur, Princeton University

Henri Berestycki : Mathématicien, EHESS et université de Chicago

Loraine Donnedieu de Vabres : Avocate, associée gérante, Jeantet Associés

Jean-Paul Fitoussi : Professeur des Universités, Sciences Po et président, OFCE

Marion Guillou : Présidente, INRA et présidente du Conseil d'administration, École polytechnique

Pierre Godé : Vice-président, Groupe LVMH

Sophie Pedder : Correspondante à Paris, The Economist

Guillaume Pepy : Président, SNCF

Hélène Rey : Professeur d'économie, London Business School

Conception et réalisation

**Les Chantiers
de la Com'**





INSTITUT MONTAIGNE

VADEMECUM 2012 - 2017 OBJECTIF CROISSANCE

Depuis dix ans, l'Institut Montaigne a formulé près de 1 000 propositions concrètes et originales. Nombreuses sont celles qui ont été suivies d'effet puisque la moitié de ces recommandations a été discutée et a fait l'objet d'une prise de position des décideurs publics et qu'un quart d'entre-elles a été mis en œuvre.

En 2012, la France va élire un nouveau chef de l'État. Dans cette perspective, nous avons souhaité rassembler l'ensemble des propositions que nous entendons porter à l'attention du prochain gouvernement que nos concitoyens vont élire. Nous nous sommes déjà livrés à cet exercice en 2007 avec « Moderniser la France » qui a été largement diffusé et dont de nombreuses propositions ont inspiré les pouvoirs publics. Dans « Objectif croissance », nous souhaitons réitérer l'exercice en présentant sous forme de fiches thématiques les propositions encore non mises en œuvre.

Cet ouvrage a pour ambition d'être une véritable feuille de route pour les cinq années qui viennent et présente de façon synthétique les solutions que nous proposons pour renforcer la cohésion sociale et la compétitivité de la France. Face à l'urgence, le prochain gouvernement devra se fixer trois grandes priorités, essentielles pour renouer avec la croissance : la réforme de notre système éducatif, depuis l'école maternelle jusqu'à la formation professionnelle ; le développement de nos petites et moyennes entreprises et la rénovation de notre contrat social.

La situation est exceptionnelle et la crise historique. Mais notre pays a maintes fois démontré, au cours de son histoire, sa capacité à se réformer en profondeur sous la pression des événements, qu'ils soient de nature politique ou économique. Le rebond est possible. Et si la crise pouvait, aussi, être une opportunité ?